TAICEP
The Association for International Credential Evaluation Professionals®



Implementation of the LMD/3-5-8 Reform in France

Séverine Kassimou & Seth Swift
Foundation for International Services, Inc.

October 2020

Presenters

Séverine Kassimou

skassimou@fis-web.com



Seth Swift

srswift@fis-web.com

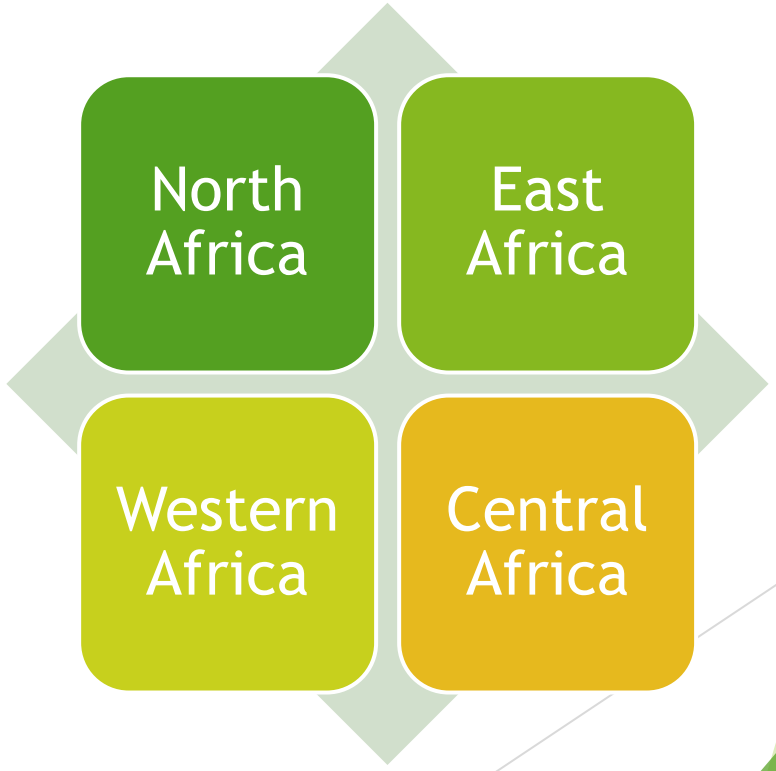


Overview

PART I: LMD Reform in France

- Baccalaureate
- Bologna Process in France
- Types of Higher Education Institutions
- Pre- & Post-LMD Credentials Comparison

PART II: LMD Reform in Francophone Africa



PART I:
Implementation of the LMD system in France



The Baccalaureate

Key to accessing Higher Education

BAC+

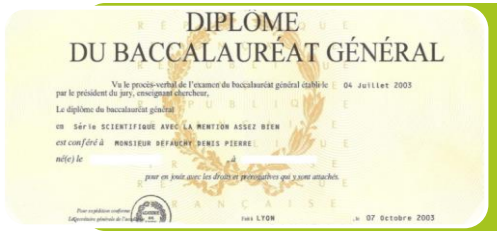
The “BAC”



Established in 1809 by Napoleon



@ *Lycée*



General



Technological



Professional

The "*Relevé de Notes*"

CADEMIE DE GRENOBLE

BACCALAUREAT GENERAL

SESSION : Juin 2017 **Série : ES**
ECONOMIQUE ET SOCIALE
Ens.spécia. MATHEMATIQUES

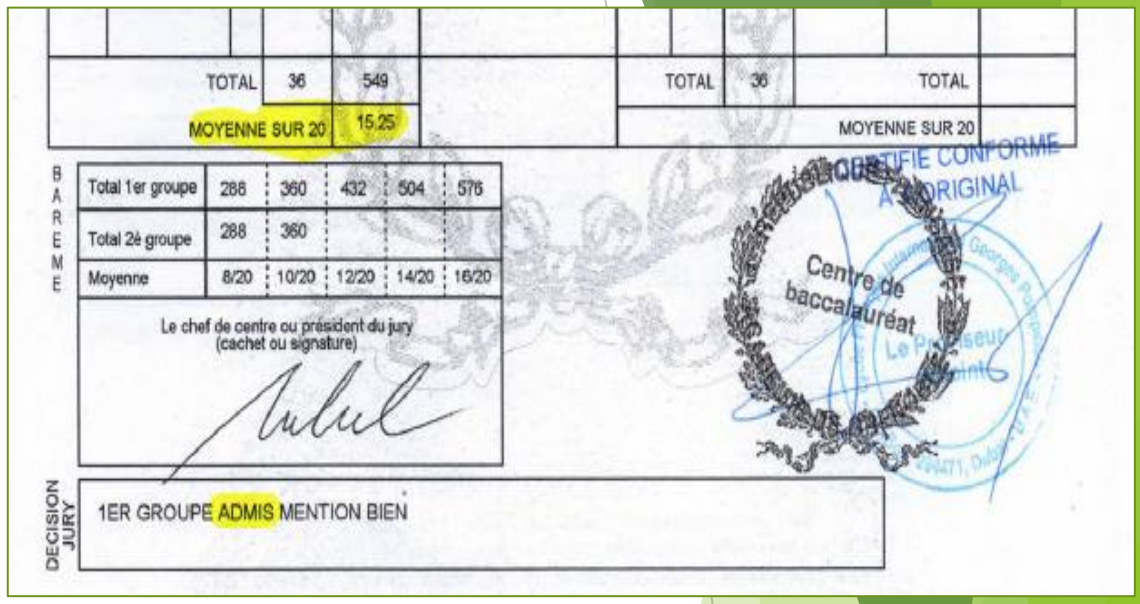
RELEVE DE NOTES

Nom de famille :
Nom d'usage :
Prénoms :
Né(e) le :
à :
Pays :
I.N.E. :
Etablissement :

MME

INSCRIPTION ...ORY : 0510
CENTRE : ABOU-DHABI EAU LYCEE

EPREUVES 1er GROUPE					DISCIPLINES	2è GROUPE			1er GROUPE + 2è GROUPE		
NOTE /20	OBTENUE EN ACA		COEFF.	POINTS		NOTE /20		COEFF.	POINTS 1er GROUPE	POINTS 2è GROUPE	POINTS RETENUS
12	2016 08		2	24	FRANCAIS ECR.			2*			
09	2016 08		2	18	FRANCAIS ORAL			2			
15	2016 08		2	30	SCIENCES			2*			
16			5	80	HIST.GEOG.			5*			
14			7	98	MATHEMATIQUES			7*			
17			7	119	SC.ECO.&SOC.			7*			
18			3	54	L.V.E. 1 ANGLAIS			3*			
16			2	32	LANGUE VIV. 2 ESPAGNOL			2*			
12			4	48	PHILOSOPHIE			4*			
14			2	28	ED.PHYS.SPORT APTE-CCF			2			
19	2016 08			18	TRAV PERS ENC						



ADMIS(E)

AJOURNÉ(E)

Conditions of Awards

- Grade average ≥ 10 out of 20



Bologna Process in France

- *A Reform with institutional and programmatic impacts*

Bologna Process

When?

In 1999, 29 Ministers of Higher Education signed the Bologna Declaration with the intention of creating a European Higher Education Area (EHEA) by 2010

Why?

Harmonize academic programs throughout the EHEA

Foster students' mobility

How?

Three degrees (***grades***) among all EHEA countries

- **Licence/Master/Doctorat**
- **ECTS** credits/grades*
- Diploma Supplement (**DS**)
- Calendar **Semestrialization**
- Capitalization of Teaching Units (**UE**: *Unités d'Enseignement*)
- **Academic** and **Professional** tracks



MAP OF THE EHEA

Implementation of these reforms is uneven across the current 48 participating countries



Timeline in France

1999
Bologna Declaration

2002
LMD or “3-5-8” Reform implementation

2010/11
Full conversion expected/ Old system phased out

2020/2021?
That’s what we will look at today ☺

Pre- & Post-LMD Education Levels

Cycle	BAC +	Grade/Degree
Third	8	Doctotat: D3
	7	D2
	6	D1
	5	Master: M2
Second	4	M1
	3	Licence: L3
First	2	L2
	1	L1

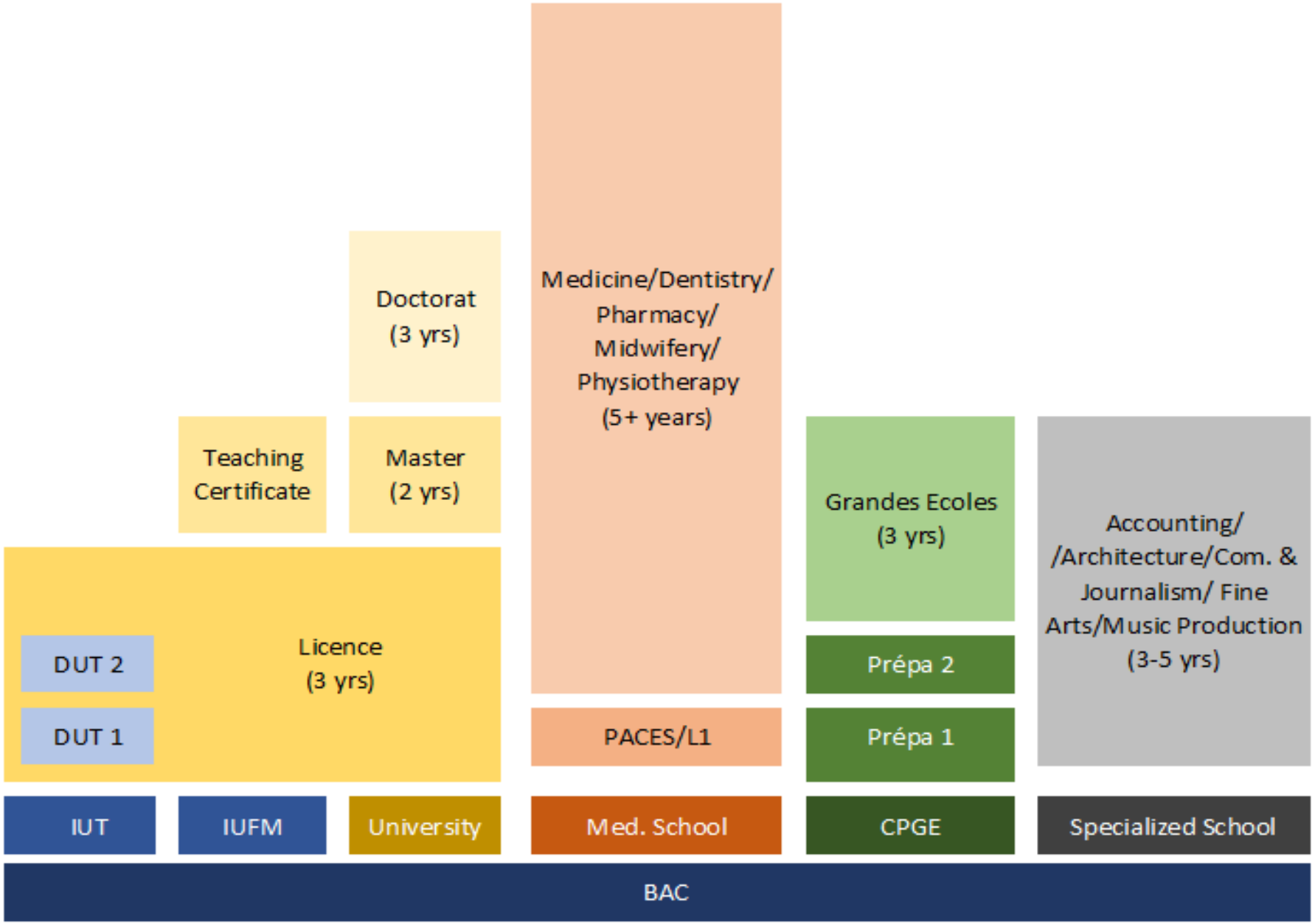
Educ. **Cycles** (pre-LMD)

LMD Degrees (***Grades***)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Types of Higher Education Institutions



Post BAC Study Options by Institutions

University Institutes



University Institute
of Technology

IUT

Institut Universitaire de Technologie



University Institute
for Teacher Training

IUFM

Institut Universitaire de Formation de Maîtres

University Institutes of Technology (IUT)

- Created in 1966
- BAC + 2
 - DUT: University Diploma of Technology
- BAC+3 (introduced in 2000)
 - Professional Licentiate



- 2021: A 3-year Professional Licentiate will be introduced



DUT: BAC+2



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRÉSIS

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613–1 et D.613.6 ;

Vu l'arrêté du 3 Août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 relatif à l'habilitation de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. [redacted] en vue de son inscription au Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS, option FINANCES COMPTABILITE ;

Vu les procès–verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le **DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**, spécialité GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS, option FINANCES COMPTABILITE,

est délivré à **M.** [redacted]

au titre de l'année universitaire 2013–2014.

Fait à Lille, le 16 décembre 2014

Le titulaire

Le Président

Mohamed OURAK

Le Directeur de l'IUT

Eric CARTIGNIES

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

Jean–Jacques Pollet

ACADEMIE DE LILLE

N° VALENCI [redacted]

University Institutes for Teacher Training (IUFM) now known as *INSPE*

1991
IUFM creation

- Institut Universitaire de Formation de Maîtres
 - 2-year teacher training program for Licence degree holders

2013
IUFM replaced by **ESPE**

- Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education

2010/2011
Masterization Reform

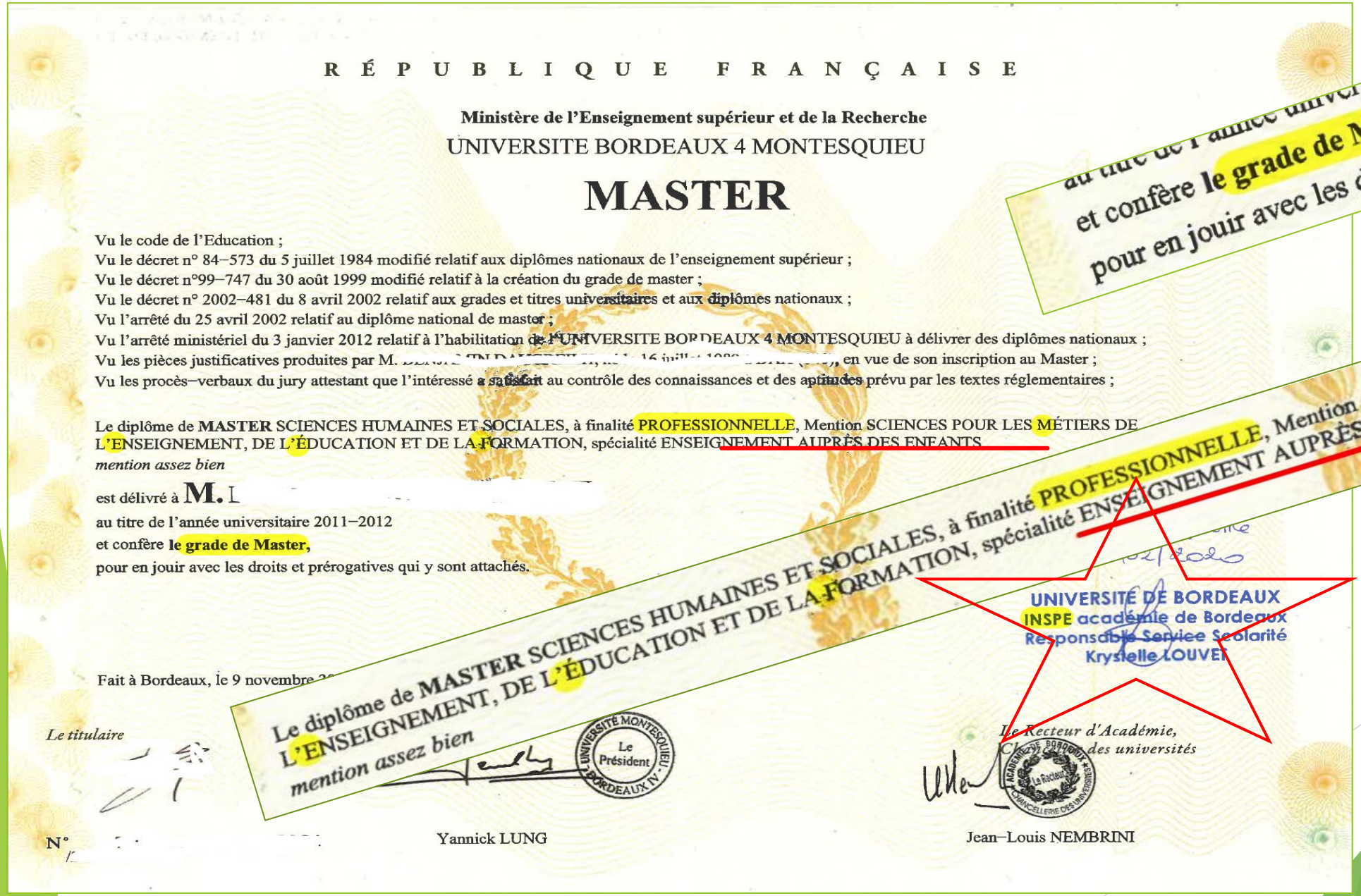
- LMD compliance

2019
ESPE renamed **INSPE**

- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education

Licence — Master 1 — Master 2 — **Master de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)**

MEEF: BAC+5



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

UNIVERSITE BORDEAUX 4 MONTESQUIEU

MASTER

Vu le code de l'Education ;
Vu le décret n° 84–573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°99–747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;
Vu le décret n° 2002–481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 2012 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE BORDEAUX 4 MONTESQUIEU à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. [redacted], en vue de son inscription au Master ;
Vu les procès–verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER** SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention SCIENCES POUR LES MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, spécialité ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ENFANTS
mention assez bien

est délivré à **M.** [redacted]
au titre de l'année universitaire 2011–2012
et confère **le grade de Master,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Bordeaux, le 9 novembre 2[redacted]

Le titulaire

N° [redacted]

Yannick LUNG

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Jean–Louis NEMBRINI

au titre de l'année universitaire 2011–2012
et confère **le grade de Master,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y s
Le diplôme de **MASTER** SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention SCIENCES POUR LES MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, spécialité ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ENFANTS
mention assez bien

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
INSPE académie de Bordeaux
Responsable Service Scolarité
Krystelle LOUVET

Doctorat
(3 yrs)

Master
(2 yrs)

Licence
(3 yrs)

University

Universities



Universities

Public, free and secular

- Exception => Few private Catholic universities/institutes partially subsidized and fully regulated by the State

Named after the city/region in which they are located

Organized by *Facultés* that comprise different *Départments*

LICENCE: BAC+3 (Transitional Format)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Université Lille I

LICENCE

PHYSIQUE-CHIMIE

GRADE DE LICENCE - BACHELOR'S DEGREE

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret N° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,

Vu l'arrêté ministériel du 07 novembre 2005 relatif aux habilitations de l' Université Lille I *à délivrer les diplômes nationaux*

Vu les pièces justificatives produites par Mme [illegible] *en vue de*

son inscription à la licence de Sciences et Technologies

Vu les procès verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la LICENCE DE SCIENCES ET TECHNOLOGIES, mention PHYSIQUE-CHIMIE dans le domaine DE SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Est décerné(e) à **Mme** [illegible]

à qui est conféré le grade de LICENCE

au titre de l'année universitaire 2005 - 2006

Fait à Lille, *le* Vendredi 13 octobre 2006

Le titulaire

Le Président

Hervé BAUSSART

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Bernard DUBREUIL

ACADÉMIE DE LILLE

N° [illegible]

LICENCE: BAC+3

Pre-LMD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ PARIS 8

LICENCE

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 06 octobre 1995 relatif aux habilitations de l'Université Paris 8 à délivrer des diplômes nationaux de second cycle ;

Vu les pièces justificatives produites par Mlle S [redacted], en vue de son inscription à la licence Ethnologie ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

la LICENCE ETHNOLOGIE

est décernée à Mlle [redacted]

au titre de l'année universitaire 1995-1996.

Fait à Créteil, le 21 JAN. 2003

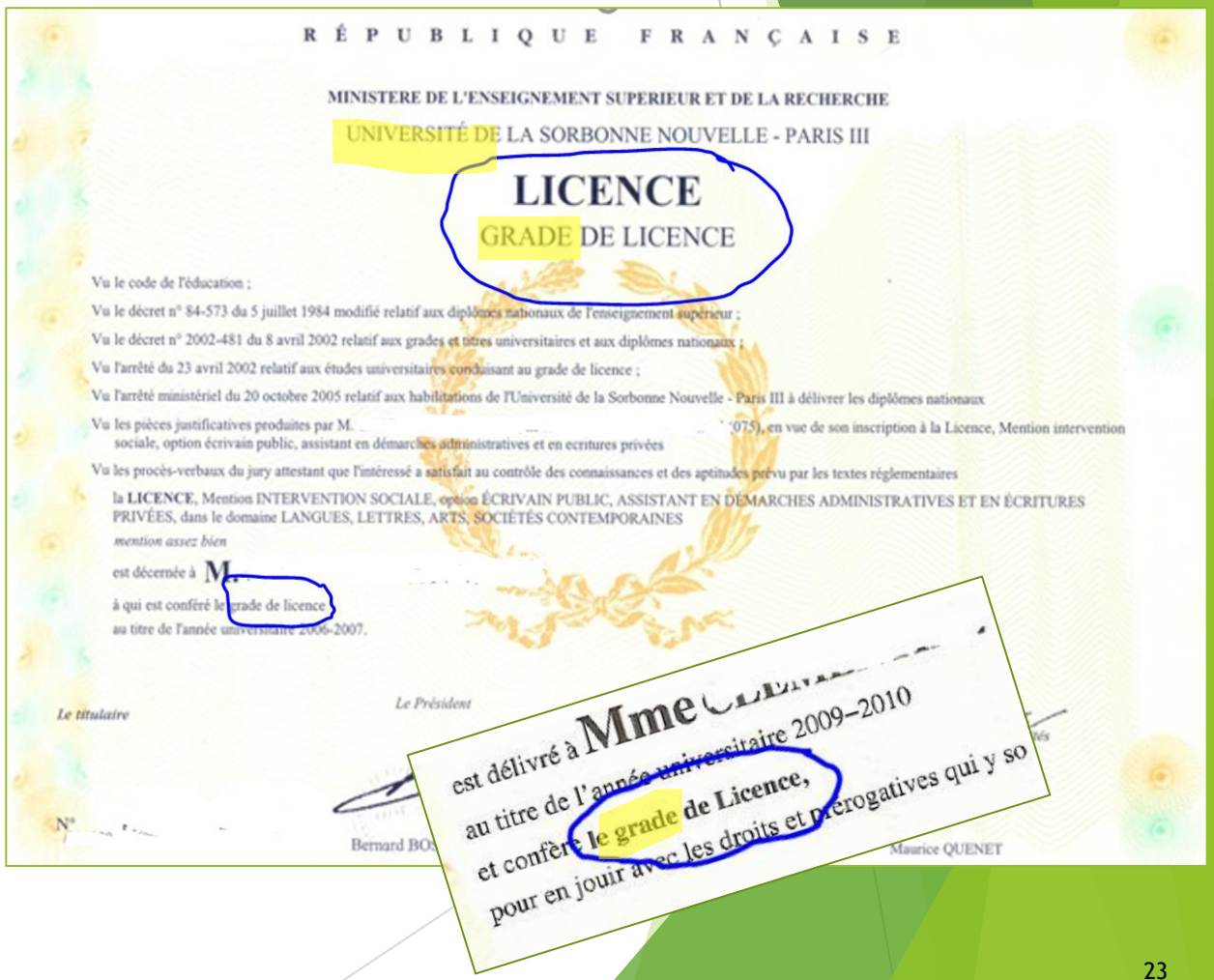
Le titulaire *le Président,* *Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités*

P. LUNEL

André LESPAGNOL

N° 2002330

LMD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE LA SORBONNE NOUVELLE - PARIS III

LICENCE

GRADE DE LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2005 relatif aux habilitations de l'Université de la Sorbonne Nouvelle - Paris III à délivrer les diplômes nationaux

Vu les pièces justificatives produites par M. [redacted] 075), en vue de son inscription à la Licence, Mention intervention sociale, option écrivain public, assistant en démarches administratives et en ecritures privées

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la **LICENCE**, Mention INTERVENTION SOCIALE, option ÉCRIVAIN PUBLIC, ASSISTANT EN DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET EN ÉCRITURES PRIVÉES, dans le domaine LANGUES, LETTRES, ARTS, SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES

mention assez bien

est décernée à M. [redacted]

à qui est conféré le grade de licence

au titre de l'année universitaire 2006-2007.

Le titulaire *Le Président*

N° [redacted]

Bernard BOS [redacted] Maurice QUENET

est délivré à Mme [redacted]

au titre de l'année universitaire 2009–2010

et confère le grade de Licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y so

DESS: BAC +5 (transitional)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS VII

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

GRADE DE MASTER

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 5, 16, 17 et 43

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université Paris VII à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme [redacted] en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de Psychologie Clinique et Pathologique

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES** DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET PATHOLOGIQUE, *mention bien*

est décerné à **Mme** [redacted]

à qui est conféré le grade de master

au titre de l'année universitaire 2002-2003.

Fait à Paris, le 8 décem[redacted]

Le titulaire

Le Président

Le Rec[redacted] Chancel[redacted]

N°

Benoit EURIN

Maurice QUENET

est décerné à Mme [redacted]
à qui est conféré le grade de master
au titre de l'année universitaire 2002-2003.

Master: BAC+5 (Professional track)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3

MASTER

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84–573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 99–747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;
Vu le décret n°2002–481 relatif aux grades et aux titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2009 relatif à l'habilitation de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. [redacted], en vue de son inscription au master ;
Vu les procès–verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER** SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, à finalité PROFESSIONNELLE, mention PSYCHOLOGIE, spécialité PSYCHOLOGIE CLINIQUE, PSYCHOPATHOLOGIE ET SANTÉ MENTALE
mention assez bien

est délivré à **M.** [redacted]
au titre de l'année universitaire 2008–2009
et confère **le grade de master,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Montpellier, le 12 janvier 2010

Le titulaire — *La Présidente* — *Le Recteur de l'Académie de Montpellier, Chancelier des Universités*

N° MONTIII 7508500
/2010200800643

Anne FRAÏSSE

Christian PHILIP

au titre de l'année universitaire 2008–2009
et confère **le grade de master,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives

DEA: BAC+5 (Transitional)



Espace européen de l'enseignement supérieur - European higher education area - Espace européen de l'enseignement supérieur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ PARIS VI

DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES

GRADE DE MASTAIRE-MASTER'S DEGREE

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 5, 16, 17 et 43;

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2000 habilitant l'Université Paris VI à délivrer le diplôme d'études approfondies d' ASTROPHYSIQUE ET INSTRUMENTATIONS ASSOCIEES;

Vu les pièces justificatives produites par M. [redacted], en vue de son inscription au diplôme d'études approfondies d' ASTROPHYSIQUE ET INSTRUMENTATIONS ASSOCIEES;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

Vu le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de mastaire,

le **DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES** D' ASTROPHYSIQUE ET INSTRUMENTATIONS ASSOCIEES, *mention bien*

est délivré au titre de l'année universitaire 2000-2001 à [redacted]

à qui est conféré le grade de mastaire.

Fait à Paris, le 13 juillet 2001

Le Titulaire

le Président,

GILBERT BEREZIAT

Le Recteur d'Académie, Chancelier des Universités

RENE BLANCHET

N° PARVI [redacted]

European higher education area - Espace européen de l'enseignement supérieur - European higher education area

Master: BAC+5 (Research track)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l' Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ PARIS XI

075.UNIVERSITE PARIS VI
075.UNIVERSITE PARIS VII DIDEROT
091.INSTN GIF SUR YVETTE

MASTER

Vu le code de l'éducation; ;
Vu le décret n° 84–573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur; ;
Vu le décret n° 99–747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master; ;
Vu le décret n°2002–481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux; ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master; ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2011 relatif à l'habilitation de l'Université Paris XI, de l'Université Paris VI, de l'Université Paris VII Diderot, de l'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLEAIRES à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme [redacted] en vue de son inscription au master ;
Vu les procès–verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER** SCIENCES,TECHNOLOGIES, SANTÉ, à finalité RECHERCHE, Mention PHYSIQUE FONDAMENTALE, spécialité NOYAUX, PARTICULES, ASTROPARTICULES ET COSMOLOGIE
mention bien

est délivré à **Mme**
au titre de l'année universitaire 2011–2012
et confère **le grade de master,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.
Fait à Versailles, le 3 octobre 2012

Le titulaire

Le Président

UNIVERSITÉ PARIS SUD 11 Bâtiment 300 91405 ORSAY cedex

Le Recteur d'Académie
Chancelier des univers

ACADÉMIE DE VERSAILLES

N°

Jacques Bittoun

Alain BOISSINOT

au titre de l'année universitaire 2011–2012
et confère **le grade de master,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont
Fait à Versailles, le 3 octobre 2012

DOCTORAT: BAC+8

Pre-LMD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS VII

DIPLÔME DE DOCTEUR

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 17 juillet 2003 une thèse portant sur le sujet suivant :
Aspects algorithmiques de la génération de pavages,
devant un jury présidé par MICHEL HABIB, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de DANIEL KROB, DIRECTEUR DE RECHERCHE, MICHEL MORVAN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, ERIC REMILA, PROFESSEUR, JEAN-YVES THIBON, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé *avec la mention très honorable*

le DOCTORAT D'ALGORITHMIQUE

est conféré à **M.**

né le [redacted] pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 23 juillet 2003

Le titulaire — *Le Président* — *Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités*

N° PARVII

Benoit EURIN

Maurice QUENET

LMD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ PARIS XI

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612–7 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412–1 ;

Vu le décret n°2002–481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 27 juin 1985 modifié fixant la liste des établissements autorisés à délivrer, seuls, le doctorat ;

Vu l'arrêté du 21 août 2000 fixant la liste des établissements d'enseignements supérieur autorisés à délivrer le doctorat conjointement avec une université ou un institut national polytechnique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme [redacted], en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès–verbal du jury attestant que l'intéressée a soutenu, le 7 septembre 2015 une thèse portant sur le sujet suivant : QUETE DE NOUVEAUX NOMBRES MAGIQUES AVEC MINOS.,
préparée au sein de l'école doctorale Particules, Noyaux, cosmologie, devant un jury présidé par ELIAS KHAN, Professeur et composé de ALEXANDRE OBERTELLI, Docteur, PETER REITER, Professeur, OLIVIER SORLIN, Directeur de Recherche, KATHRIN WIMMER, Professeur ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLÔME NATIONAL DE DOCTEUR** PHYSIQUE

est délivré à **Mme** [redacted]

et confère le grade de docteur,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Versailles, le 18 septembre 2015

Le titulaire — *Le Président* — *Recteur d'Académie, Chancelier des universités*

N° [redacted]

Pierre–Yves DUWOYE

est délivré à Mme [redacted]
et confère le grade de docteur,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y s

University Health Studies

Medicine/Dentistry/
Pharmacy/
Midwifery/
Physiotherapy
(5+ years)

PACES/L1

State Diploma (*Diplôme d'Etat*) awarded upon completion

PACES (*Premiere année commune aux Etudes de Santé*)/L1

- One common year of pre-med. studies introduced in 2010/2011

Followed by 5 competitive tracks

Midwifery: BAC+5



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ TOULOUSE III – PAUL SABATIER

DIPLÔME D'ETAT

Vu le décret n° 84–932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 11 décembre 2001, habilitant l'Université Toulouse III – Paul Sabatier à délivrer le Diplôme d'Etat

Vu les pièces constatant que Mme [redacted]) a satisfait, conformément aux dispositions réglementaires, aux contrôles et à la validation de la formation théorique et pratique,

le **DIPLÔME D'ETAT DE SAGE–FEMME**

est décerné à **Mme** [redacted]

à compter du 19 octobre 2016, pour en jouir avec les droits et les devoirs qui y sont attachés.

Fait à TOULOUSE, le 19 octobre 2016

Le titulaire

[redacted]

N° [redacted]

Le Président

Jean–Pierre VINEL

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Hélène BERNARD

MD: BAC+9



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation — Ministère des Solidarités et de la Santé

UNIVERSITÉ DE BESANÇON
(Membre de la Communauté d'universités et établissements Université Bourgogne – Franche-Comté)

DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et D.613-7 ;
Vu l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accréditation de l'Université de Besançon l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme H) ayant soutenu le 27 novembre 2018 avec succès une thèse devant le jury constitué au sein de l'université ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le **DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE** est délivré par l'Université de Besançon
à Mme

au titre de l'année universitaire 2017-2018
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 10 janvier ~~2019~~

Le titulaire

Le Président

UFC Jacques Bahi

Jacques BAHI

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Jean-François CHANET

N°

DDS: BAC+6



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS

DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

Vu le décret n° 84-932 du 23 mai 1990 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté habilitant l'Université de Nice-Sophia Antipolis à délivrer le Diplôme d'état de Docteur en chirurgie dentaire

Vu les pièces constatant que M. I [redacted] a soutenu avec succès, conformément aux lois et règlements, une thèse devant le jury constitué au sein de l'université et a satisfait, conformément aux dispositions réglementaires, aux contrôles et à la validation de la formation théorique et pratique,

le **DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE**

est décerné à **M.** [redacted]

à compter du 19 février 2007, pour en jouir avec les droits et les devoirs qui y sont attachés

Fait à Nice, le 27 février 2007

Le titulaire

Le Président

Le Recteur d'Académie, Chancelier des Universités

N° [redacted]

P.O. La Vice-Présidente du CEVU E. KOTLER

Jean Claude Hardouin

PharmD: BAC+6



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ DE DIJON

DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté habilitant l'Université de Dijon à délivrer le Diplôme d'état de docteur en pharmacie

Vu les pièces constatant que M. C satisfait, conformément aux dispositions réglementaires, aux contrôles et à la validation de la formation théorique et pratique,

le **DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE**

est décerné à **M.**

à compter du 30 juin 2005, pour en jouir avec les droits et les devoirs qui y sont attachés.

Fait à Dijon, le 30 janvier 2006

Le titulaire

Le Président

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

N° DIJON

Jean-Claude LORTIER

Olivier DUGRIP

Higher Schools

Grandes Ecoles
(3 yrs)

Prépa 2

Prépa 1

CPGE





Preparatory Classes

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Prépa

Eligibility

- *Crème de la crème* of BAC graduates

Program

- Intense and stressful advanced courses/preparation towards the highly competitive entrance examination to enter the *Grandes Ecoles*

Duration

- BAC+2 minimally / Workload is one of the highest in Europe!

Offered @

- Prestigious *Lycée* or *Grande Ecole* (integrated study programs)

Notes

- No diploma awarded at the end of the *CPGE*

The *Concours*
Highly Competitive Exam

Requires the CPGE as a preparation

Students usually take at least two different *Concours* to improve their chance to be admitted

Only one repetition is allowed

In case of multiple failures, students can transfer Preparatory classes coursework for further studies at public universities



Grandes Ecoles Overview

Various fields of study

- **Business Mgmt.**
- **Political Science**
- **Engineering**
- **Veterinary Sciences**
- Fine arts
- Architecture
- Military science…

Operate under the supervision of multiple Ministries

- Health
- Defense
- Culture
- Agriculture…

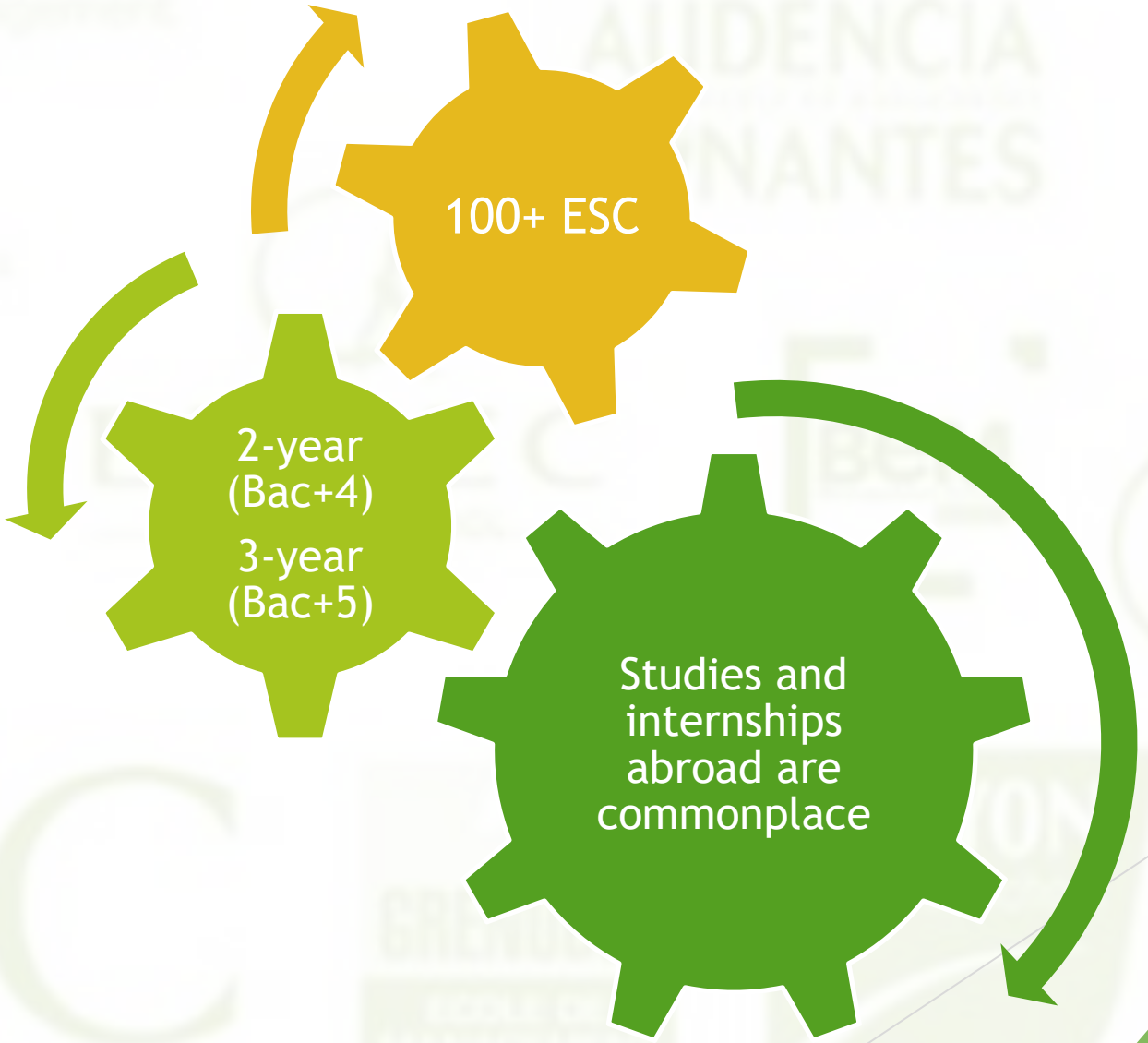
Highly selective and prestigious institutions

Public and Private Higher Education Institutions

http://www.cge.asso.fr/

Higher Business Schools

Ecoles Supérieures de Commerce (ESC)



Diploma from ESC: BAC+5 (Pre-LMD)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LYON

Etablissement d'enseignement technique supérieur privé reconnu par l'Etat

DIPLÔME DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LYON

Vu le décret n°56.931 du 14 Septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 Juillet 1979 autorisant l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon à délivrer un diplôme revêtu du visa officiel ;
Vu le procès-verbal du jury en date du 8 Juillet 1993

Le présent diplôme est délivré à Mr

né(e) à [redacted] le [redacted]

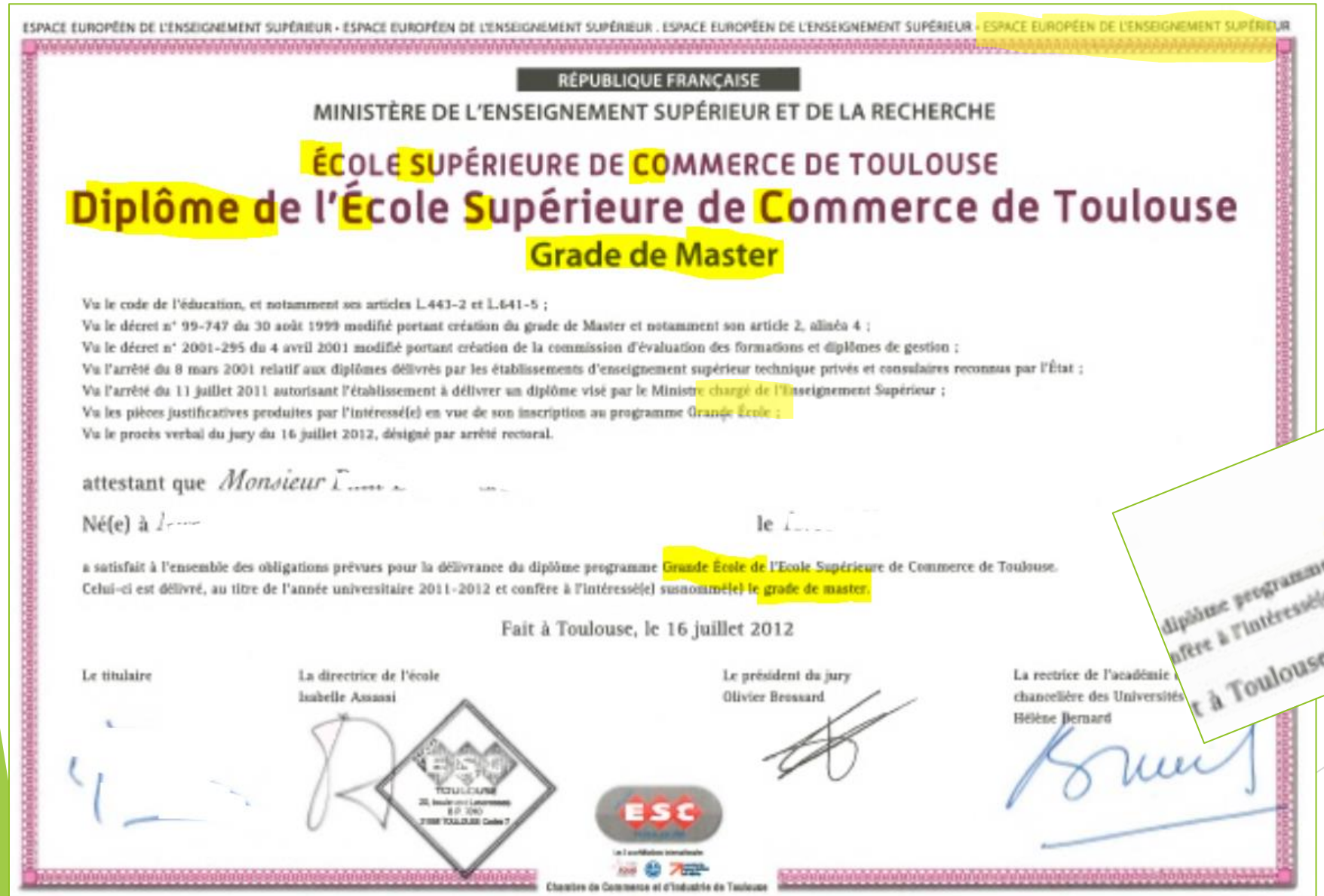
Lyon le 9 Juillet 1993

Le Titulaire, Le Directeur, Le Président du Conseil d'Administration, par délégation, le Directeur Général du Groupe ESC Lyon, Le Président du Jury,

Daniel BA



Diploma from ESC: BAC+5



ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR · ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR · ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR · ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE TOULOUSE

Diplôme de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse

Grade de Master

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.443-2 et L.641-5 ;
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié portant création du grade de Master et notamment son article 2, alinéa 4 ;
Vu le décret n° 2001-295 du 4 avril 2001 modifié portant création de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion ;
Vu l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires reconnus par l'État ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2011 autorisant l'établissement à délivrer un diplôme visé par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur ;
Vu les pièces justificatives produites par l'intéressé(e) en vue de son inscription au programme Grande École ;
Vu le procès verbal du jury du 16 juillet 2012, désigné par arrêté rectoral.

attesting that *Monsieur* [redacted]

Né(e) à [redacted] le [redacted]

a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme programme Grande École de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse.
Celui-ci est délivré, au titre de l'année universitaire 2011-2012 et confère à l'intéressé(e) susnommé(e) le grade de master.

Fait à Toulouse, le 16 juillet 2012

Le titulaire

La directrice de l'école
Isabelle Assassi

Le président du jury
Olivier Broussard

La rectrice de l'académie
chancelière des Universités
Hélène Bernard

ESC

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

le [redacted]

dipôme programme Grande École de l'Ecole Supérieure de Commerce de
nfère à l'intéressé(e) susnommé(e) le grade de master.

t à Toulouse, le 16 juillet 2012

Institutes of Political Studies

9 IEPs

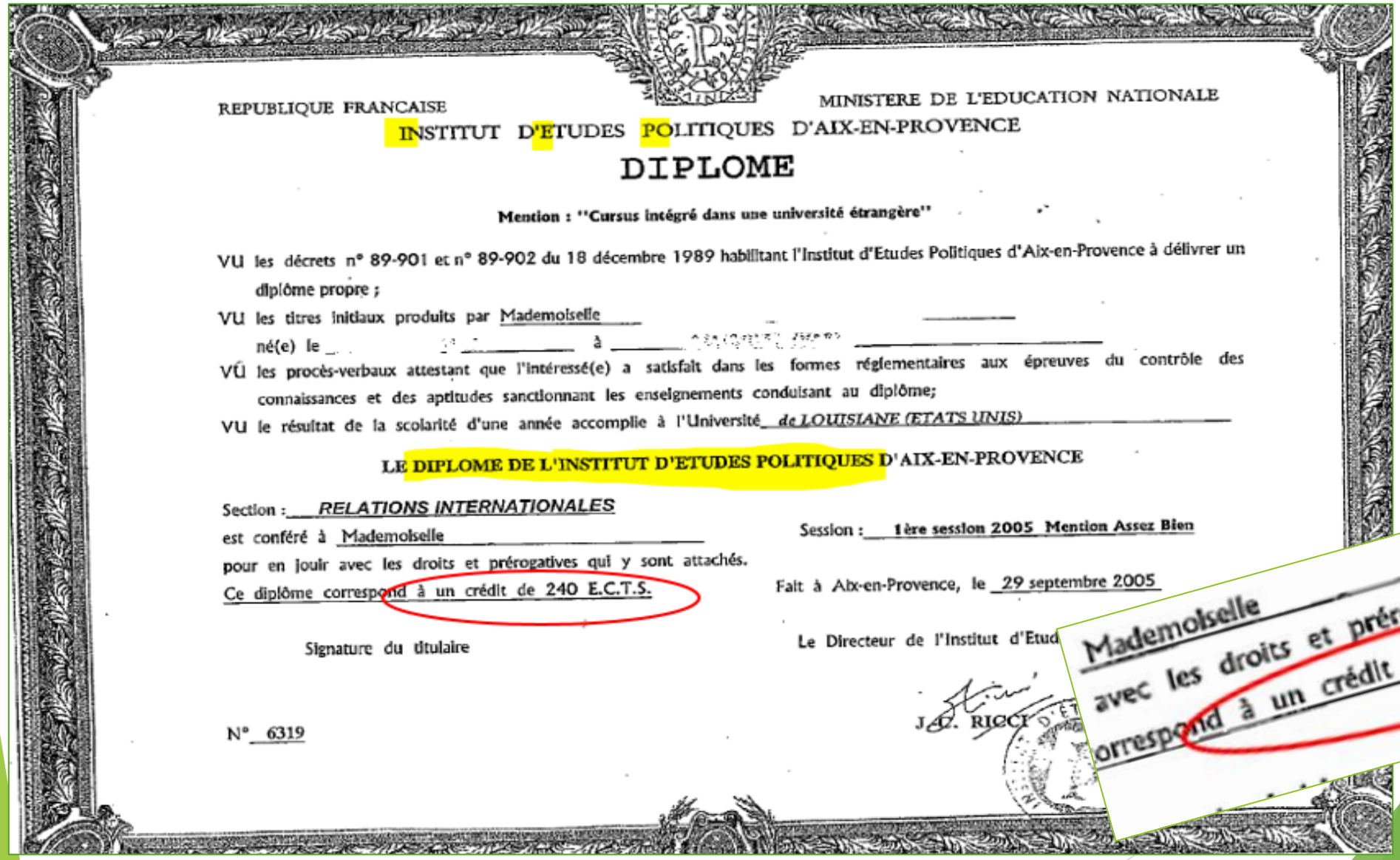
- Most prestigious: Sciences Po Paris

Train French politicians, diplomats and lawyers

IEP is a type of university within the family of *grandes écoles*.



Diploma from IEP: BAC+5 (Transitional)



REPUBLIQUE FRANCAISE — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DIPLOME

Mention : "Cursus intégré dans une université étrangère"

VU les décrets n° 89-901 et n° 89-902 du 18 décembre 1989 habilitant l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence à délivrer un diplôme propre ;

VU les titres initiaux produits par Mademoiselle

né(e) le [illegible] à [illegible]

VU les procès-verbaux attestant que l'intéressé(e) a satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves du contrôle des connaissances et des aptitudes sanctionnant les enseignements conduisant au diplôme;

VU le résultat de la scolarité d'une année accomplie à l'Université *de LOUISIANE (ETATS UNIS)*

LE DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Section : *RELATIONS INTERNATIONALES*

est conféré à Mademoiselle

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Ce diplôme correspond à un crédit de 240 E.C.T.S.

Session : **1ère session 2005 Mention Assez Bien**

Fait à Aix-en-Provence, le 29 septembre 2005

Le Directeur de l'Institut d'Etud

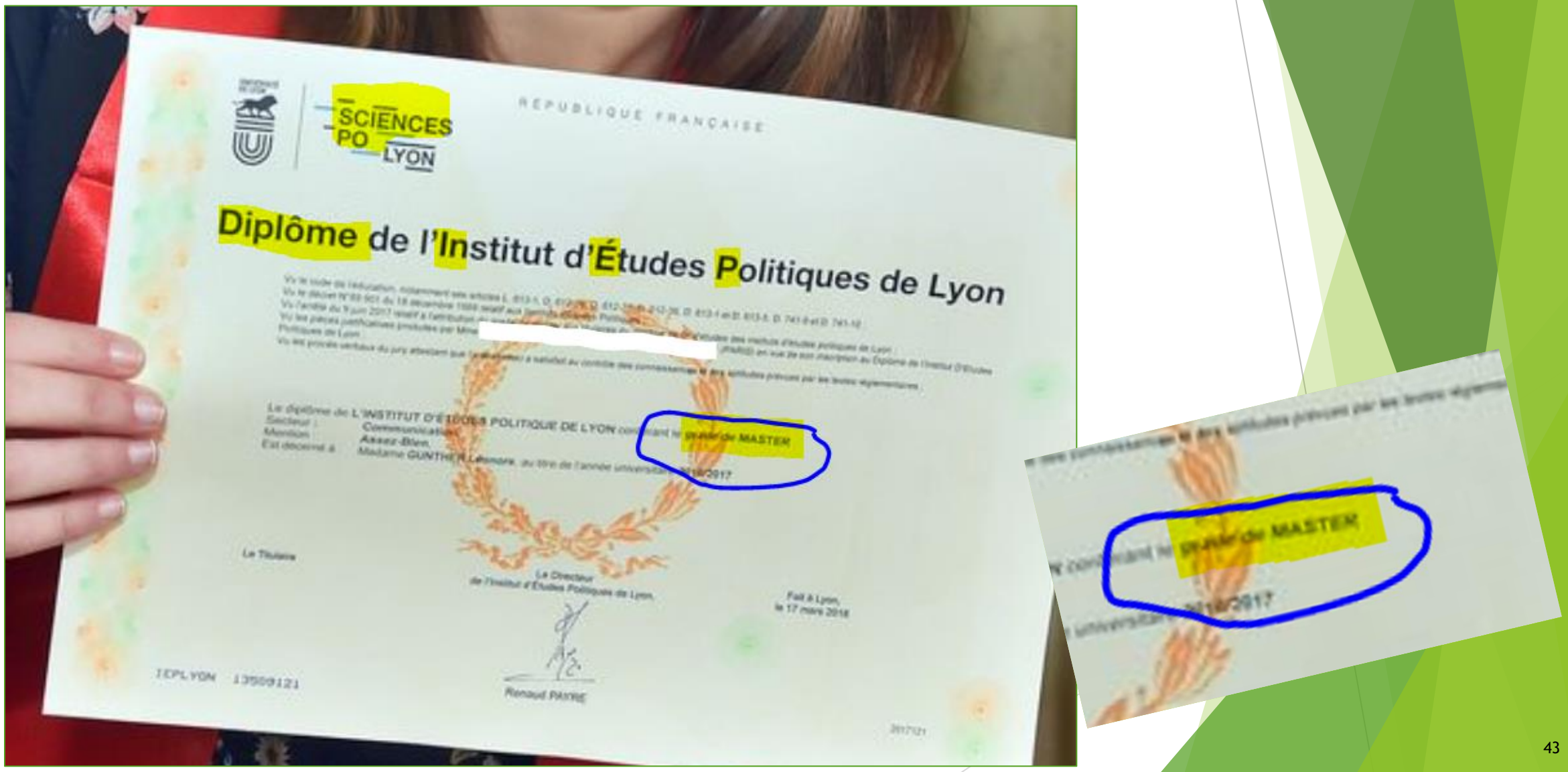
Signature du titulaire

J.C. RICCI

N° 6319

Mademoiselle
avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.
orrespond à un crédit de 240 E.C.T.S.

Diploma from IEP: BAC+5



Engineering Schools

Ecole d'Ingénieurs

Approximately 250 engineering schools	• Some are affiliated to public universities
Program duration	• 3 years after the 2-year CPGE • 5 years (integrated preparatory program)
Curriculums are approved by the *Commission des Titre d'Ingénieurs-CTI*	• After approval from CTI, institutions are allowed to award the *Diplôme d'Ingénieur*

Engineer Diploma: BAC+5



European higher education area - Espace européen de l'enseignement supérieur - European higher education area

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Institut Supérieur d'Électronique de Paris

DIPLÔME D'INGÉNIEUR

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L642-1, D612-34, D612-3 et D642-1,
Vu le décret n° 2002-480 du 8 avril 2002 relatif au grade de Master,
Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 habilitant l'Institut Supérieur d'Électronique de Paris (ISEP) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé,
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) né(e) le *24/02/1994 à Alès (30)*
a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme d'ingénieur de l'ISEP,

Le titre d'ingénieur diplômé de l'ISEP
est délivré, au titre de l'année universitaire *2016-2017* , à *Monsieur RIVENQ Gauthier Thierry Jean René*
à qui est conféré le grade de Master

Fait à Paris, le *26 octobre 2017*

Le Titulaire | Le Directeur Général de l'ISEP | Le Recteur de l'ICP | Le Recteur d'Académie de Paris Chancelier des universités

European higher education area - Espace européen de l'enseignement supérieur - European higher education area

Specialized Schools
Ecoles Spécialisées

Accounting/
/Architecture/Com. &
Journalism/ Fine
Arts/Music Production
(3-5 yrs)

Specialized School



Specialized Schools

Independent schools offering diplomas recognized or not by the State

- 208 specialized schools
- Fields: **Accounting, Architecture, Com./Journalism**, Fine Arts, Fashion/Design, Paramedical…

Program duration and entrance requirements vary

- Check institutions' official websites for more information

Accreditation

- These private schools (*écoles privées*) must be "reconnue" or "sous contrat" to ensure the equivalent of US regional accreditation

Specialized School in Accounting & Mgmt.

DCG: BAC+3



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

GRADE DE LICENCE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable ;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'activité d'expertise comptable ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2014 relatif aux modalités d'organisation des épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion ;

Vu les résultats obtenus par l'intéressé(e) ;

Vu la délibération du jury consécutive à la session de 2019

délivre à [redacted]

né(e) le [redacted], à [redacted]

le présent DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION pour en jouir,
avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Grenoble, le 28 août 2019
LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
ET PAR DÉLÉGATION LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

FABIENNE BLAISE

Signature du titulaire :

Il est rappelé que les fraudes et tentatives de fraudes sont passibles de sanctions pénales(*) et peuvent conduire à la suspension de l'instruction ou des droits dont le bénéficiaire était demandeur.
(*) dans les conditions prévues aux articles 313-1, 313-3, 433-19 et 441-7 du code pénal.

DSCG: BAC+5



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DIPLÔME SUPÉRIEUR DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

GRADE DE MASTER

Le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable ;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'activité d'expertise comptable ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2014 relatif aux modalités d'organisation des épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion ;

Vu les résultats obtenus par l'intéressé(e) ;

Vu la délibération du jury consécutive à la session de 2016 ;

délivre à [redacted]

né(e) le [redacted] 1992 à [redacted]

le présent DIPLÔME SUPÉRIEUR DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION pour en jouir,
avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 14 decembre 2016

Pour expédition conforme :
Le Directeur du Service interacadémique
des examens et concours

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
ET PAR DÉLÉGATION LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

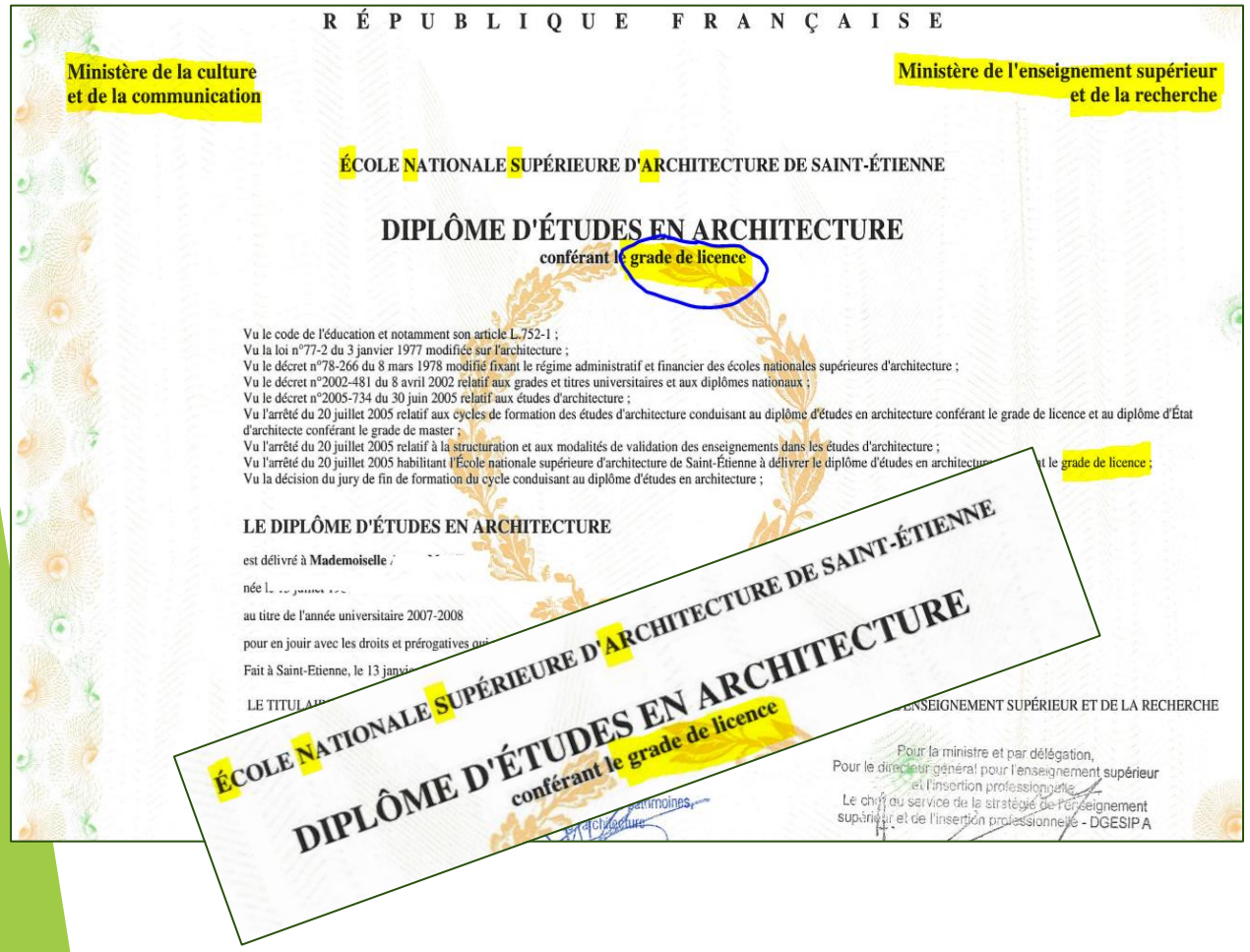
ACADÉMIE DE PARIS

Signature du titulaire

N° 161337509587

Specialized School in Architecture

Diploma in Architectural Studies: BAC+3



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE SAINT-ÉTIENNE

DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE

conférant le grade de licence

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.752-1 ;
Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;
Vu le décret n°78-266 du 8 mars 1978 modifié fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture ;
Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu le décret n°2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne à délivrer le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence ;
Vu la décision du jury de fin de formation du cycle conduisant au diplôme d'études en architecture ;

LE DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE

est délivré à **Mademoiselle**

au titre de l'année universitaire 2007-2008

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui

Fait à Saint-Etienne, le 13 janvi

LE TITULAIRE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Pour la ministre et par délégation,
Pour le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - DGESIP A

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE SAINT-ÉTIENNE

DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE

conférant le grade de licence

State Diploma of Architect: BAC+5



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE

DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

conférant le grade de master

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.752-1 ;
Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;
Vu le décret n°78-266 du 8 mars 1978 modifié fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture et notamment son article 14 ;
Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu le décret n°2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture ;
Vu l'arrêté du 20 juin 2008 modifié portant délégation d'attribution aux recteurs d'académie ;
Vu l'arrêté du 29 juillet 2011 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille à délivrer le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master ;
Vu la validation de toutes les unités d'enseignement du cycle ;

LE DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

est délivré à **Madame**

née l à :

au titre de l'année universitaire 2011-2012

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Bulletin Officiel du ministère de la culture et de la communication n°215.

Fait à Marseille, le 19 mars 2013.

LE TITULAIRE

LA MINISTRE DE LA CULTURE ET

A RECHERCHE

re et par délégation,
r de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités

Bernard DUBREUIL

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE

DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

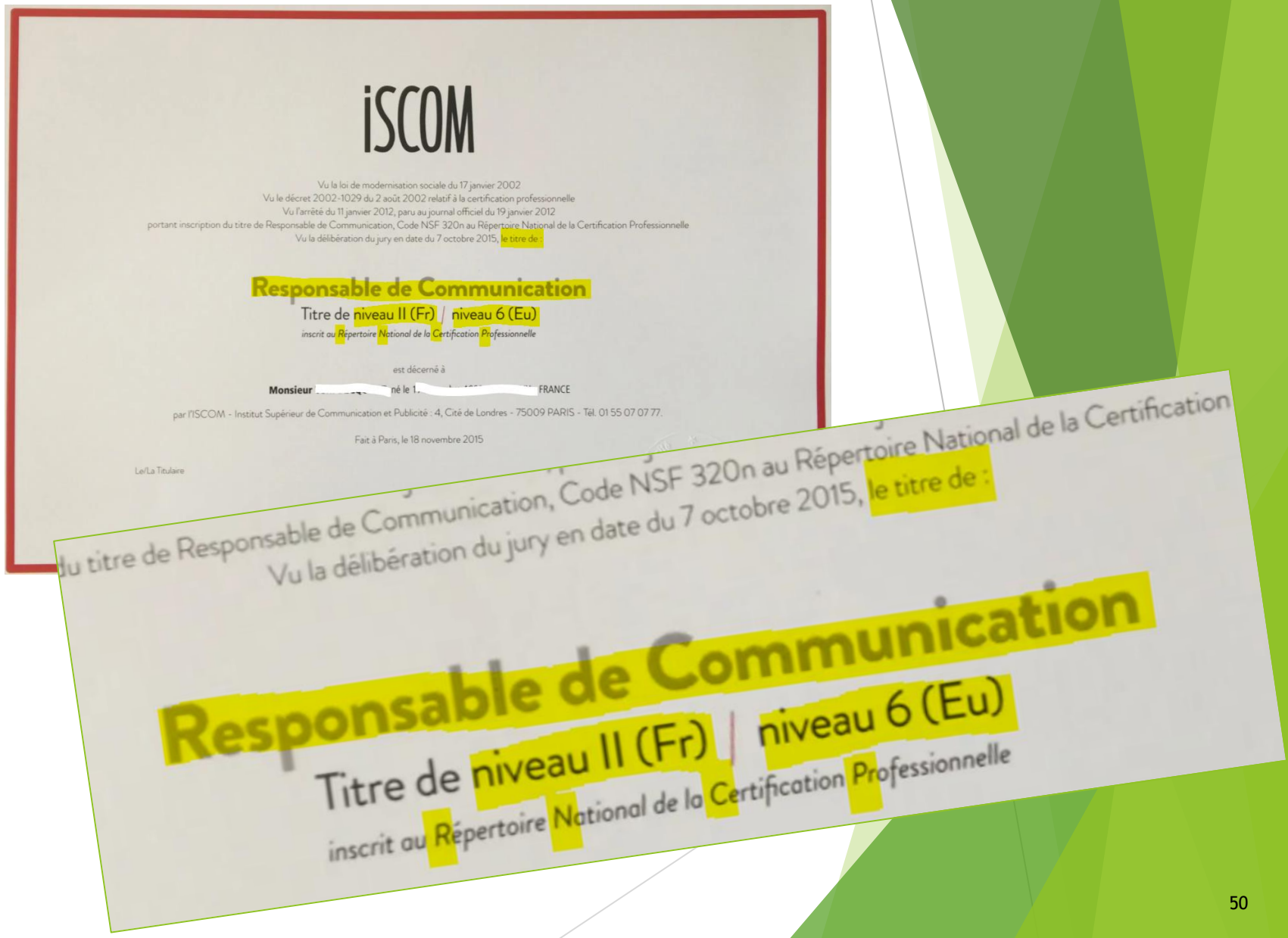
conférant le grade de master

Specialized School in Communications

RNCP Title

Répertoire National des Certifications Professionnelles/RNCP => National Directory of Professional Certificate

Homologation => Procedure giving an indication of the level of the technical/professional programs (I through V)



	Diplôme/Grade	RNCP Level	European Qualifications Framework (EQF)
BAC+8	Doctorat	Niveau I	Niveau 8
BAC+5	M2	Niveau I	Niveau 7
BAC+3/4	Licence, M1	Niveau II	Niveau 6
BAC+2	BTS, DUT	Niveau III	Niveau 5
BAC	BAC	Niveau IV	Niveau 4
Pre-BAC		Niveau V	Niveau 3

RNCP Certification Level (= *Niveau*)

Recap: Types of Diplomas/Titles

National Diploma
=> *diplôme national*

- DUT, L/M/D, *Diplômes d'État* (State Diplomas)
 - Validated by the State on behalf of the MOE
- https://www.education.gouv.fr/annuaire or http://www.onisep.fr

Diploma with Visa
=> *diplôme visé*

- Private schools recognized by the State applying for a visa allowing them to confer a degree
- Valid for 6 years and renewable
- https://www.cefdg.fr/fr/ecoles-et-formations-visees



Title Registered by RNCP
=> *titre homologué/certifié*

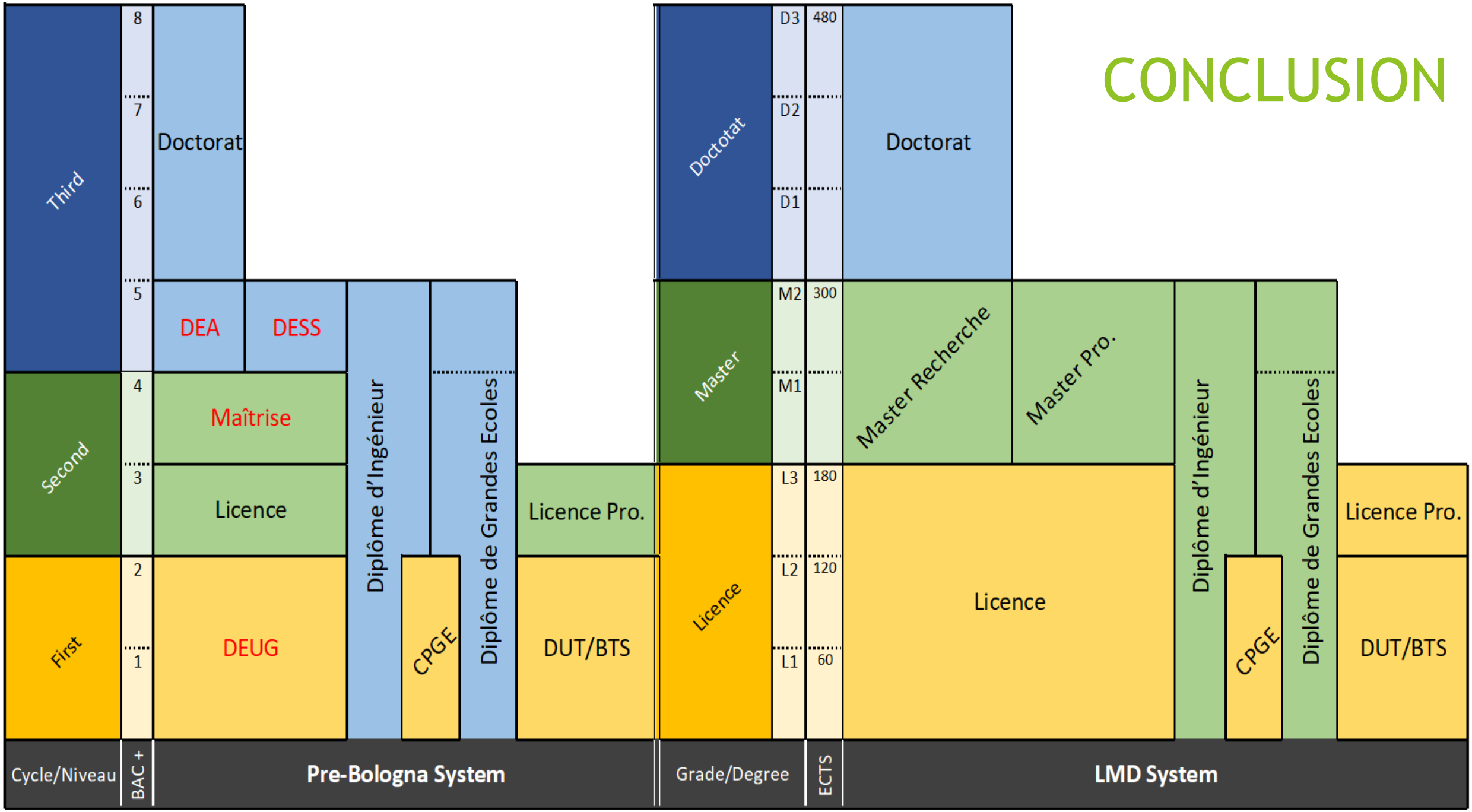
- Public or private institutions applying for title homologation
- Valid for 5 years and renewable
- https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/





- Certificate from a school without recognition or state contract
 - ***Master Européen***
 - *Mast**ère** Professionnel*
 - *Diplôme Européen d'Etudes Supérieures (DEES)*
- *VAE: Validation of Assets (Validation des Acquis de l'Expérience), an official recognition of "lifelong training"*
- *PhD from higher business schools*
- International accreditation/labels
 - EFMD, EQUIS, EPAS, AACSB, AMBA

CONCLUSION


Third
Second
First
8
7
6
5
4
3
2
1
Doctorat
DEA
DESS
Maîtrise
Licence
DEUG
Diplôme d'Ingénieur
CPGE
Diplôme de Grandes Ecoles
Licence Pro.
DUT/BTS
Cycle/Niveau
BAC +
Pre-Bologna System
Doctotat
Master
Licence
D3
D2
D1
M2
M1
L3
L2
L1
480
300
180
120
60
Doctorat
Master Recherche
Master Pro.
Licence
Diplôme d'Ingénieur
CPGE
Diplôme de Grandes Ecoles
Licence Pro.
DUT/BTS
Grade/Degree
ECTS
LMD System



Colonial Education

A brief overview



Purposes of Colonial Education

1) Religious

2) Administrative needs to amplify profit/exploitation of resources

3) Expanding pool of customers

4) Culture/assimilation

5) Political

Colonial Education

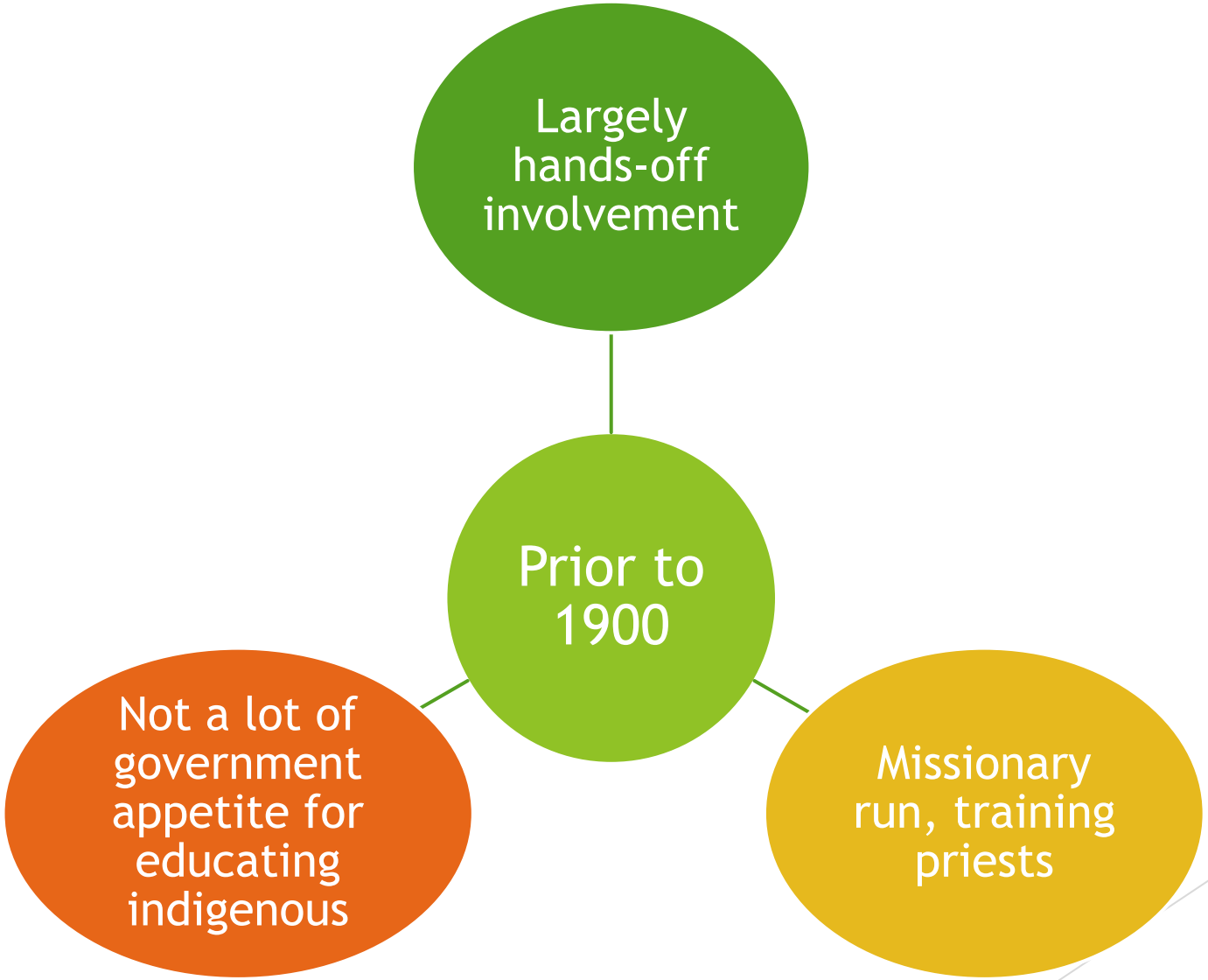
Two types of colonial systems of education exemplified by British and French colonial rule

1) Assimilationist
--creating cultural peers
--centralized
--controlled

2) Adjustive
--cultural adaptation
--adapted to localities
--laissez-faire

The reality is neither aim was possible

Colonial Education-Francophone Africa



Colonial Education-Francophone Africa

1900-1945

- Modeled on the French system of education
- Created a small bourgeoisie class between colonized and colonizing classes
- Availability largely limited to those likely to stay loyal
- Native literate population more effective means of resource exploitation
- Large discrepancy between rural and urban investment
- French the main language of instruction throughout
- Crafted to leave little room for critical thinking
- No institutions higher education institutions to obtain a degree until 1945

Colonial Education-Francophone Africa

Post 1945

- Focus on French language became medium of interaction between diverse linguistic groups
- Francophone systems of education rapidly expanded without accompanying economic expansion
- Francophone African countries mirror France in high rate of unemployment, high rate of grade repetition

PART II: Implementation of the LMD in Francophone Africa





North Africa (Maghreb Region)

- Algeria
- Morocco
- Tunisia

MAGHREB Timeline

2020?

As of 2010, the Bologna 3-cycle degree reform at the Bachelor and Master levels has been widely implemented in most institutions and programs

Morocco was the first to reform in 2003, followed by Algeria in 2004, and Tunisia in 2005

ALGERIA



- Grades Introduction
 - 2003/2004: Licence
 - 2007: Master
 - 2009: Doctorat
- 2011: Reform generalization

Pre-LMD	LMD
Licence (BAC+4)	Licence (BAC+3)
Magister (BAC+6/7)	Master (BAC+5)
Doctorat (BAC+10/11)	Doctorat (BAC+8)

- LMD controversy today
 - System imposed on teachers for political reasons
 - Why reducing the length of studies because of global education?
 - New graduates have a hard time getting their diplomas recognized in the workplace
 - The union is calling for its abolition and the switch back to the 4-year Bachelor

MOROCCO



- 2003: LMD Implementation
- 2020: **BMD** Implementation
 - Switch to 4-year Licence which will be called Bachelor aligning itself with the Anglophone world educationally
 - This new reform will apply to students enrolling in 2020/2021



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ MOHAMED V - AGDAL
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
RABAT

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية و التعليم العالي
و تكوين الأطر و البحث العلمي
جامعة محمد الخامس – أكدال
كلية العلوم القانونية و الاقتصادية و الاجتماعية
الرباط

الماستر
Master

Vu la loi 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le Dahir n° 1.00.199 du 15 Safar 1421 (19 Mai 2000) notamment son article 3, vu le décret n° 2.04.89 du 18 Rabii II 1425 (7 Juin 2004) fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants, notamment son article 6, vu l'Arrêté du ministre de l'Education Nationale de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique n°1810.05 du 10 Chaabane 1426 (15 Septembre 2005) approuvant le cahier des normes pédagogiques nationales du cycle du Master.

بناء على القانون رقم 01.00 المتعلق بتنظيم التعليم العالي الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.00.199 بتاريخ 15 من صفر 1421 (19 ماي 2000) ولاسيما المادة 3 منه، وعلى المرسوم رقم 2.04.89 الصادر في 18 من ربيع الثاني 1425 (7 يونيو 2004) بتحديد اختصاص المؤسسات الجامعية وأسلاك الدراسات العليا وكذا الشهادات الوطنية المطابقة ولاسيما المادة 6 منه، وعلى قرار وزير التربية الوطنية و التعليم العالي وتكوين الأطر والبحث العلمي رقم 1810.05 الصادر في 10 شعبان 1426 (15 سبتمبر 2005) بالمصادقة على دفتر الضوابط البيداغوجية الوطنية لسلك الماستر

Vu le procès verbal de la commission de déliberation en date du : 02/07/2013
و بعد الاطلاع على محضر لجنة المداولة بتاريخ :

L'étudiant (e) : [redacted]
إن الطالب (ة) :

Né (e) à : *Rabat* le : [redacted]
المزداد (ة) ب :

Matricule : [redacted]
رقم التسجيل :

Code National Etudiant : [redacted]
الرقم الوطني للطالب :

N° de CIN : [redacted]
رقم البطاقة الوطنية :

A obtenu le diplôme : *Master*
قد أحرز (ت) على دبلوم :

Filière : *Sciences Economiques*
مسلك :

Option : *Macroéconomie Ouverte*
اختيار :

Mention : *Passable*
ميزة :

Fait à Rabat le : 20/11/2013
حرر بالرباط في :

Doyen(ne) de la Faculté : عميد(ة) الكلية :
Le Doyen
Elhabib EDDAQQAQ

Président(e) de l'Université : رئيس(ة) الجامعة :
Le Président de l'Université
Pr. Wail BENJELLOUN

تسلم هذه الشهادة في أصل واحد، و يمكن عند الحاجة استخراج نسخ و المصادقة عليها من طرف السلطات المختصة

TUNISIA



- 2005: LMD (Licence, Mastère, Doctorat) Implementation
- 2008: Gradual implementation
- MOE's institutional & programmatic search engine:
 - http://parcours-lmd.salima.tn/



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE TUNIS
INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION DE TU

DIPLOME NATIONAL DE MASTERE PROFESSIONNEL

- Vu le décret n° 69-239 du 9 juillet 1969, portant création et organisation de l'Institut Supérieur de Gestion de Entreprises, tel que modifié et complété par les décrets n° 78-276 mars 1978 et n° 82-893 du 5 juillet 1982.
- Vu la loi n° 2008-19 du 25 Février 2008, relative à l'enseignement supérieur telle que modifiée par décret-loi n° 2011-31 du 26 Avril 2011, et notamment son article 3.
- Vu le décret n° 92-1932 du 2 novembre 1992, fixant l'autorité compétente pour signer les diplômes scientifiques nationaux.
- Vu le décret n° 1227 du 01 Août 2012 fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention des diplômes nationaux de mastère du système L M D ,
- Vu l'arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique fixant le régime des études au niveau de mastère dan le cadre de L M D ,
- Vu le procès verbal des délibérations du jury de soutenance du mémoire en date du **21/07/2014**

intitulé : **La comptabilité pétrolière**

Est décerné le diplôme national de mastère professionnel en :

COMPTABILITE, CONTROLE ET AUDIT

avec la mention : *TRES BIEN*

Avec les moyennes et mentions suivantes : 1ère année : *14,64 PRINCIPALE* 2ème année : *13,78 PRINCIPALE*

à Mlle :

Née le : à - **TUNISIE**

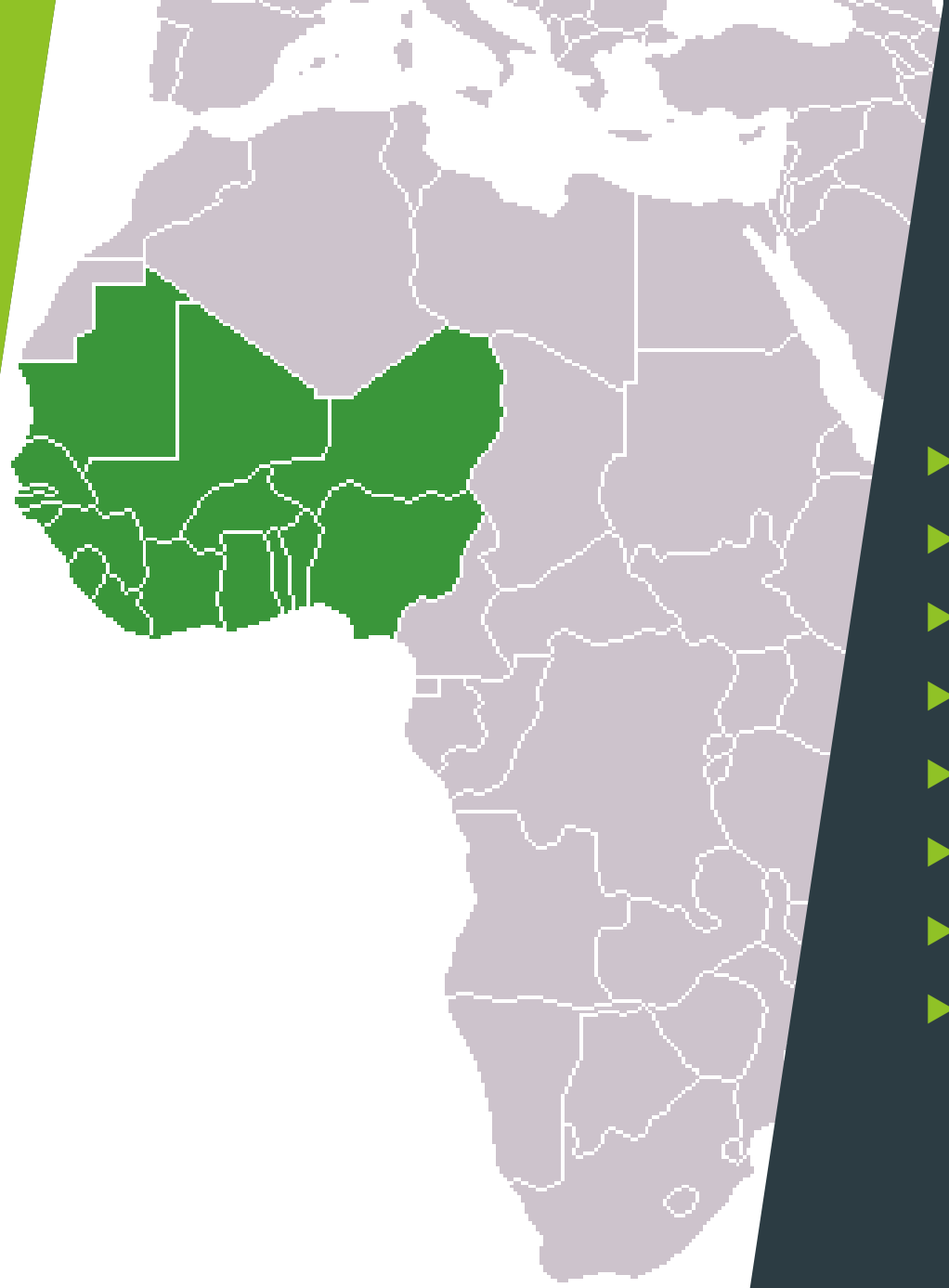
Titulaire de la Carte d'Identité Nationale N° :

Cachet Sec

Fait à Tunis, le : 02/12/2014

Le Directeur
de l'Institut Supérieur de Gestion de Tunis

Lamjed BEN SAID



West Africa

- Benin
- Burkina Faso
- Guinea
- Ivory Coast /*Côte d'Ivoire*
- Mali
- Niger
- Senegal
- Togo

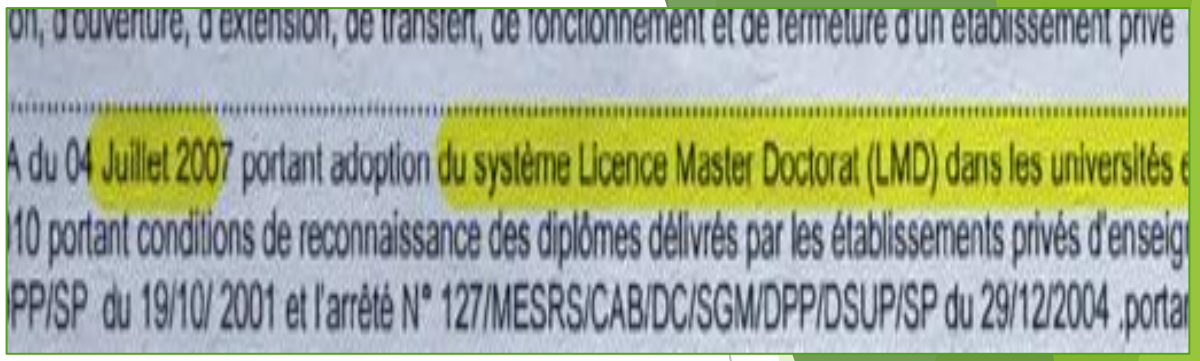
BENIN

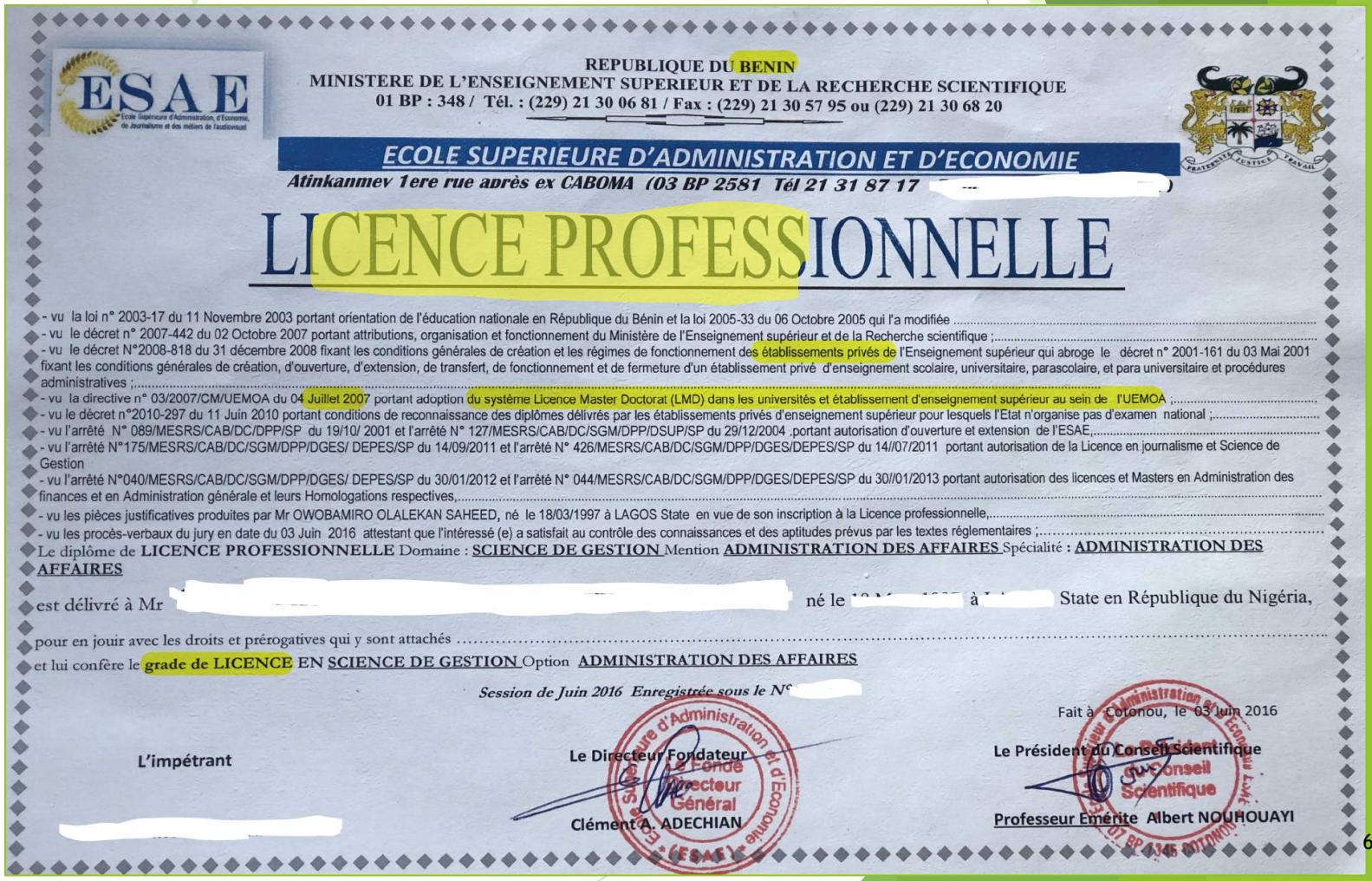
2007/2008: some institutions started the LMD reform

2011/2012: LMD was officially introduced

2016: DESS, DEA, Maîtrise still exist




A du 04 Juillet 2007 portant adoption du système Licence Master Doctorat (LMD) dans les universités
10 portant conditions de reconnaissance des diplômes délivrés par les établissements privés d'enseig
PP/SP du 19/10/ 2001 et l'arrêté N° 127/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DSUP/SP du 29/12/2004 ,porta



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
01 BP : 348 / Tél. : (229) 21 30 06 81 / Fax : (229) 21 30 57 95 ou (229) 21 30 68 20

ESAE
ECOLE SUPERIEURE D'ADMINISTRATION ET D'ECONOMIE
Atinkanmey 1ere rue après ex CABOMA (03 BP 2581 Tél 21 31 87 17 [redacted])

LICENCE PROFESSIONNELLE

- vu la loi n° 2003-17 du 11 Novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin et la loi 2005-33 du 06 Octobre 2005 qui l'a modifiée
- vu le décret n° 2007-442 du 02 Octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- vu le décret N°2008-818 du 31 décembre 2008 fixant les conditions générales de création et les régimes de fonctionnement des établissements privés de l'Enseignement supérieur qui abroge le décret n° 2001-161 du 03 Mai 2001 fixant les conditions générales de création, d'ouverture, d'extension, de transfert, de fonctionnement et de fermeture d'un établissement privé d'enseignement scolaire, universitaire, parascolaire, et para universitaire et procédures administratives ;
- vu la directive n° 03/2007/CM/UEMOA du 04 Juillet 2007 portant adoption du système Licence Master Doctorat (LMD) dans les universités et établissement d'enseignement supérieur au sein de l'UEMOA ;
- vu le décret n°2010-297 du 11 Juin 2010 portant conditions de reconnaissance des diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur pour lesquels l'Etat n'organise pas d'examen national ;
- vu l'arrêté N° 089/MESRS/CAB/DC/DPP/SP du 19/10/ 2001 et l'arrêté N° 127/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DSUP/SP du 29/12/2004 .portant autorisation d'ouverture et extension de l'ESAE,
- vu l'arrêté N°175/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DGES/ DEPES/SP du 14/09/2011 et l'arrêté N° 426/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DGES/DEPES/SP du 14//07/2011 portant autorisation de la Licence en journalisme et Science de Gestion
- vu l'arrêté N°040/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DGES/ DEPES/SP du 30/01/2012 et l'arrêté N° 044/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DGES/DEPES/SP du 30//01/2013 portant autorisation des licences et Masters en Administration des finances et en Administration générale et leurs Homologations respectives,
- vu les pièces justificatives produites par Mr OWOBAMIRO OLALEKAN SAHEED, né le 18/03/1997 à LAGOS State en vue de son inscription à la Licence professionnelle,
- vu les procès-verbaux du jury en date du 03 Juin 2016 attestant que l'intéressé (e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévus par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE** Domaine : SCIENCE DE GESTION Mention ADMINISTRATION DES AFFAIRES Spécialité : ADMINISTRATION DES AFFAIRES

est délivré à Mr [redacted] né le [redacted] à [redacted] State en République du Nigéria,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

et lui confère le grade de LICENCE EN SCIENCE DE GESTION Option ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Session de Juin 2016 Enregistrée sous le N° [redacted]

Fait à Cotonou, le 03 Juin 2016

L'impétrant [redacted]

Le Directeur Fondateur
Clément A. ADECHIAN

Le Président du Conseil Scientifique
Professeur Emérite Albert NOUHOUAYI

BURKINA FASO

- 2007/2008: LMD system adopted
- 2009/2010: University of Ouagadougou was the first implementer
- May 2010: MOE allowed a transitory period of 4 years for HE institutions to adapt to the new system



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE OUAGA I Pr Jpseph KI-ZERBO

PRESIDENCE

UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (UFR-SVT)

DEPARTEMENT DE SCIENCES ET TECHNOLOGIE

03 BP 7021 Ouagadougou 03
Tél.: (+226) 50 30 70 64/65
Fax: (+226) 50 30 72 42

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Année Universitaire 2013/2014

RELEVE DE NOTES

SCIENCES DE LA TERRE : LICENCE 2 - SEMESTRE 4 (ST/ L2-S4)

CONTROLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS

SESSION/ANNEE : *Rattrapage 2014*
NOM ET PRENOM (S) : KANTE Sidi
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 16/04/1992 à Ouahigouya
MATRICULE DE L'ETUDIANT : 139490

UE	Codes	UE	Crédits	Notes/20	Côte UE[1]
UE fondamentales 29 crédits	GSC 2501	Tectonique	5	10,40	D
	GSC 2502	Minéralogie	5	10,60	D
	GSC 2503	Paléontologie	5	13,00	C
	GSC 2504	Pétrographie	5	14,20	B
	GSC 2506	Géologie Régionale	3	09,00	E
	GSC 2505	Stratigraphie	3	10,50	D
	GSC 2507	Géologie Appliquée	2	15,50	B
	ANG 2501	Anglais	1	13,00	C
UE libre 1 crédit	UEL 2501	Secourisme	1	10,50	D
	UEL 2502	Droit foncier	1	------	------
Total			30	*354,00/600*	

MOYENNE DU SEMESTRE : *11,80 /20*
TOTAL DES CREDITS VALIDES : 30
RESULTAT DU SEMESTRE : *Admis(e)* **MENTION/COTE :** D

Ouagadougou, le : 27/07/2016

La Directrice adjointe

Dr Suzanne YAMEOGO
Maître Assistant

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU — LA DIRECTRICE ADJOINTE — U.F.R-S.V.T

[1]Côtes : A (mention très bien) ; B (mention bien) ; C (mention assez-bien) ; D (mention passable) ; E (échec).
L'équivalent des côtes est mis entre parenthèses.

GUINEA

October 2007:
Most public institutions adopted the LMD system



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Université Kofi Annan de Guinée

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
Licence en Sciences de Gestion

L'Université Kofi Annan de Guinée

Vu l'arrêté N°2007/3475/MENRS/CAB du 11 octobre 2007 portant réglementation des études de premier cycle de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée.
Vu l'arrêté A/99/2814/MESRS/CAB du 28 mai 1999 portant ouverture d'une Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion à l'Institut Kofi Annan.
Vu l'arrêté n° 2016/1570/MESRS/CAB du 2 juin 2016 portant régularisation de l'acte de création et d'ouverture de l'Université Kofi Annan de Guinée
Vu le procès-verbal des délibérations du Jury en date du 09/08/2018

délivre à Mlle [redacted]

né(e) le [redacted] à [redacted], N°matricule : [redacted]

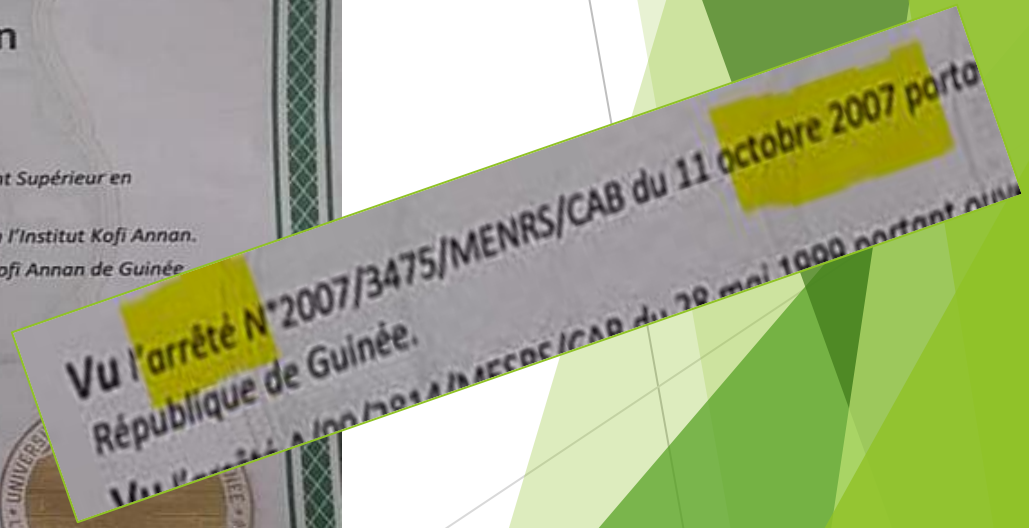
le diplôme de Licence en Sciences de Gestion, Option : Gestion des Ressources Humaines.
Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.
Conakry, le 02/05/2019.

Délivré à Conakry, par ARRETE N° 2019/003/FONDATEUR/RECT/UKAG

Le Doyen, Le Recteur, Le Président - Fondateur

Dr. Karamoko CAMARA, Ph.D — Pr. Mohamed Rached BOUSSEMA — Dr. Ousmane KABA

UKAG00002



CÔTE D'IVOIRE

2011/2012: LMD implementation



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de le Recherche Scientifique

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA DE BOUAKE
UFR Sciences Economiques et Développement

RELEVE DE NOTES

MASTER COMPTABILITE, AUDIT ET CONTROLE

Semestre 10

N° Carte : [redacted]
Nom : [redacted]
Prénom(s) : [redacted]

Né(e) le : [redacted]
Lieu : [redacted]
Année universitaire : 2016-2017

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	CREDIT	COEF	TOTAL	MENTION
Environnement international de l'audit (C1)	6			
Harmonisation comptable		1	18	
Droit comptable OHADA		1	14	
Normes IAS/IFRS		1	18	
Résultat			16,67	Très-Bien
Environnement financier de l'audit (C2)	3			
Financiarisation, éthique et gouvernance		1	10	
Financiarisation et RSE		1	10	
Résultat			10,00	Passable
Systèmes d'information et audit (C3)	6			
Audit des risques des systèmes d'information		1	16	
Procédures de contrôle des flux d'informations		1	15	
Résultat			15,50	Bien
Communication professionnelle (C4)	15			
Méthodologie de la Rédaction		1	11	
Stage		1	14	
Soutenance mémoire		1	14	
Résultat			13,00	Assez-Bien

TOTAL CREDITS OBTENUS : 60 / 60
Décision du Jury : Admis(e)

Fait à Bouaké, le vendredi 16 mars 2018
LE DIRECTEUR P.O

UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA
Le Directeur

MALI

- 2011: full reform conversion
- December 2008:LMD Reform introduction



admis au Grade de Docteur EN MEDECINE (DIPLOME D'ETAT)

MINISTÈRE DE L'EDUCAT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

FACULTE DE MEDECINE, DE PHARMACIE ET D'ODONTO-STOMATOLOGIE
FMPOS - BAMAKO

Attestation de Réussite

au Doctorat en MEDECINE

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE, DE PHARMACIE ET D'ODONTO-STOMATOLOGIE ATTESTE QUE :

M :

né (e) le à

Fils de :

et de : AMINATA KEBE

N°

Etudiant à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie a été déclaré admis au Grade de Docteur EN MEDECINE (DIPLOME D'ETAT)

SPECIALITE	*MENTION*	*SESSION*
MEDECINE GENERALE	TRES HONORABLE	OCTOBRE 2005

Bamako, le 03 AOUT 2006

N.B. ***Une seule attestation est délivrée ; au retrait du diplôme, l'Etudiant devra présenter la même attestation.***

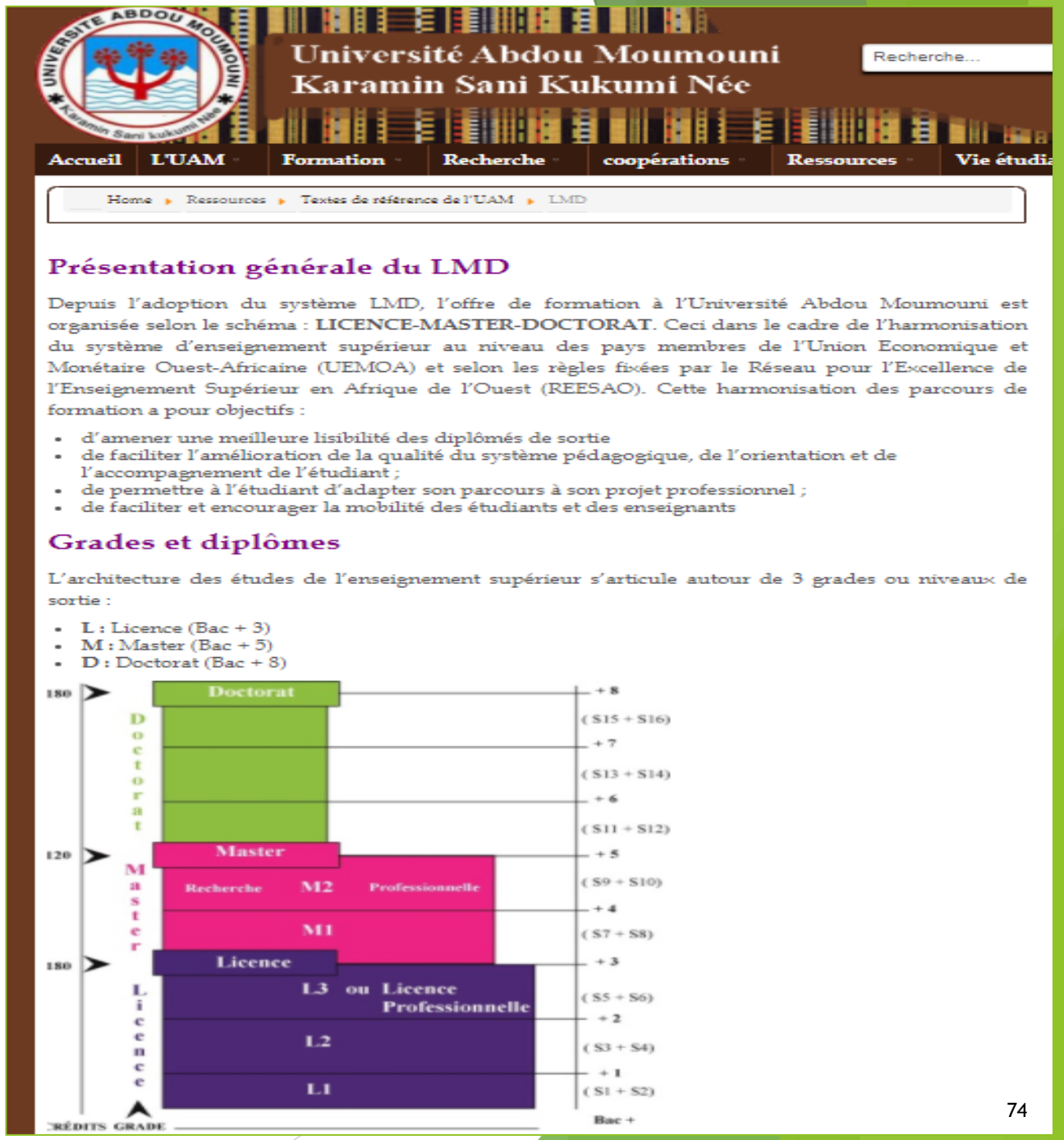
Le Doyen

PROFESSEUR ANATOLE TOUNKARA

NIGER

- 2016: some institutions are still not completely converted
- 2010: Implementation





SENEGAL

2011/2012: LMD implementation



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES
ET DE GESTION

KSS/MN
Service de la Scolarité

ANNEE UNIVERSITAIRE__2014/2015

ATTESTATION DE REUSSITE AU DIPLÔME DE MASTER 2 FINANCE

Le Chef des Services Administratifs de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar soussigné, atteste que :

Monsieur:.....

Né:.....le.....à.....

A été déclaré admis à la **Première Session de 2014/2015**.....

Devant la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion

Mention : **ASSEZ-BIEN**

Fait à Dakar, le 26 Novembre 2018

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

BP : 5683 Dakar - Fann -- Tel. : (+221) 33 859 23 66 / Fax: (+221) 859 23 59 --Email : faseg@ucad.sn

DAKAR-SENEGAL

RELEVE DE NOTES ANNUEL

CIVILITE :

NOM :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ANNEE SCOLAIRE : **2013-2014**

SESSION : **SESSION UNIQUE**

NUMERO :

Master 1 en Sciences de Gestion

Semestre 1	UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)	ELEMENTS CONSTITUTIFS (EC)	CC	CT	MOY	COEF
	GESTION COMPLEMENTAIRE MASTER1.1	Informatique 1	14.00	14.00	14.00	1
		Droit commercial	07.00	07.00	7.00	1
		Recherche Opérationnelle 1	11.50	10.00	10.45	1
	MOYENNE DE L'U.E: 10.48	CREDIT:6	RESULTAT: VALIDE			
	GESTION FONDAMENTALE MASTER 1.1	Marketing de base 1	16.00	11.50	12.85	1
		Gestion des ressources humaines 1	06.00	07.00	6.70	1
	MOYENNE DE L'U.E: 9.77	CREDIT:12	RESULTAT: VALIDE/COMP			
	GESTION FONDAMENTALE MASTER1.2	Contrôle de gestion 1	13.00	08.50	9.85	1
		Gestion Financière	06.00	12.00	10.20	1
	MOYENNE DE L'U.E: 10.02	CREDIT:12	RESULTAT: VALIDE			
	MOYENNE SEMESTRE 1: 10.01	CREDIT SEMESTRE 1: 30	RESULTAT :VALIDE			

Semestre 2	UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)	ELEMENTS CONSTITUTIFS (EC)	CC	CT	MOY	COEF
	GESTION COMPLEMENTAIRE MASTER1.2	Droit fiscal	08.50	08.50	8.50	1
		Chroniques et Prévisions	10.00	12.50	11.75	1
		Informatique 2	14.00	14.00	14.00	1
	MOYENNE DE L'U.E: 11.41	CREDIT:6	RESULTAT: VALIDE			
	GESTION FONDAMENTALE MASTER1.3	Marketing de Base 2	14.50	07.00	9.25	1
		Gestion des Ressource Humaines 2	07.50	12.00	10.65	1
	MOYENNE DE L'U.E: 9.95	CREDIT:12	RESULTAT: VALIDE/COMP			
	GESTION FONDAMENTALE MASTER1.4	Comptabilité des Sociétés	13.00	16.00	15.10	1
		Gestion et Pratiques Bancaires	10.00	07.00	7.90	1
	MOYENNE DE L'U.E: 11.50	CREDIT:12	RESULTAT: VALIDE			
	MOYENNE SEMESTRE 2: 10.86	CREDIT SEMESTRE 2: 30	RESULTAT :VALIDE			

MOYENNE ANNUELLE :10.43	CREDIT ANNUEL : 60	AVIS DU JURY : PASSE	MENTION : Passable 75

TOGO

2008: LMD implementation



ESA
God we trust

Ecole Supérieure des Affaires

Agréments officiels : N°2010/022/METFP/CAB/SG/SE-CPO & N°2011/013METFP/CAB/SG/SE-CPO
Agréée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par l'Arrêté N°040/MESR/SG/DES
Arrêté N°2017/008/MESR/S.G/DES

RELEVES DE NOTES

N°:
Nom:
Prenoms:
Mention:

Niveau: LICENCE 1
Année Universitaire: 2015-2016
Semestre 2

Intitulé des UE et des matières constitutives	Code	Moyenne/20 Session1	Moyenne/20 Session2	Moy. UE/Obs	ND	Credit
UEF1: Communication Expression Française et Anglais	CEFA 100	18,00		10,20	10,20	3
Anglais	ANG1	10,60		V		2
Français	FRA1	9,80		V		1
UEF2: Environnement Economique et Juridique	EEJ 100	50,00		11,88	11,88	7
Droit civil	DRT1	12,40		V		2
Economie et Organisation des Entreprises	ECO	15,20		V		1
Economie Générale	ECO1	7,90		V		1
Gestion	GES1	11,50		V		3
UEF3: Mathématiques Appliquées	MATH 100	17,00		8,50	8,50	0
Mathématiques Générales	MAG1	8,20		NV		0
Statistiques et Probabilités	STA1	8,80		NV		0
UEF4: Génie civil 1	MECA 100	23,00		7,00	7,00	0
Physique	PHY1	8,00		NV		0
Statique	STQ1	6,00		NV		0
UEF5: Génie civil 2	EST 100	31,00		10,73	10,73	9
Dessin	DES1	15,00		V		3
Métré	MET1	10,30		V		3
Topographie	TOP1	6,90		V		3
UEF6: Informatique	INF 100	17,00		17,00	17,00	1
Bureautique	BUR1	17,00		V		1

Total Crédits Capitalisés: 20 / 30 Total Crédits non Capitalisés: 10

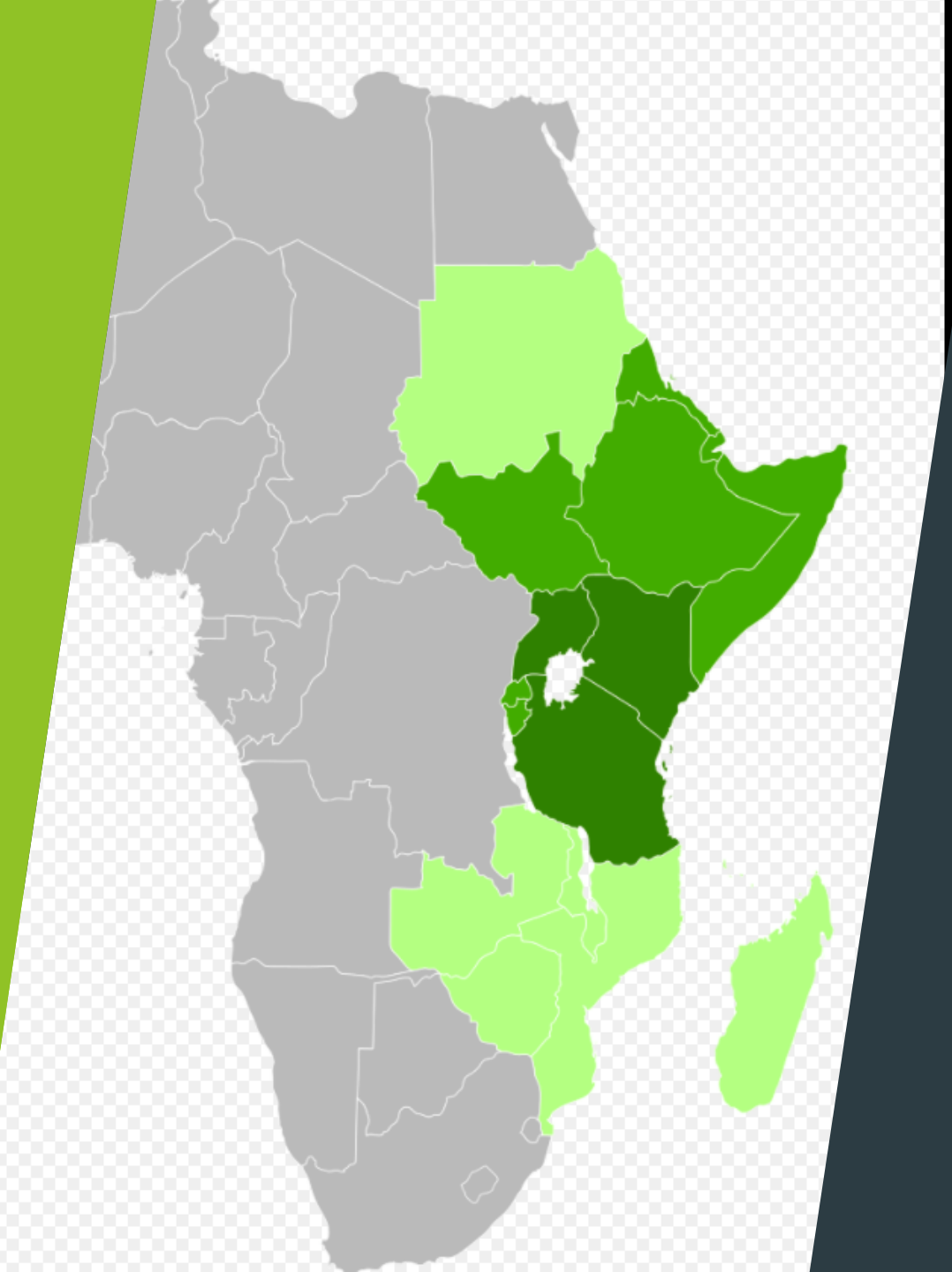
Décision du Jury Doit valider les crédits non Capitalisés

Lomé,le: 19/11/2018

ECOLE SUPERIEURE DES AFFAIRES ESA CERTIFIEE ISO 9001 VERSION 2015 BP: 8186 Lomé - TOGO

Dr Charles BIRREGAH

V=Validée, NV=Non Validée,ND=Moyenne UE apres délibération



East Africa

- Burundi
- Madagascar

BURUNDI

BMD (Baccalauréat -Master- Doctorat) Reform adopted

2007

2011-2012

Implement. in all public HEI



UNIVERSITE DU LAC TANGANYIKA

Diplôme de Baccalauréat

Nous, Doyen et Président du Jury, chargés par la **Faculté des Sciences de Gestion et d'Economie Appliquée** de conférer le grade académique concerné, certifions quené (e) à

le matricule a rempli les conditions exigées pour l'obtention du Diplôme de Baccalauréat en Sciences de Gestion et d'Economie Appliquée, Option Finance et Comptabilitéavec mention. Satisfaction.....

En foi de quoi le Jury lui confère le présent Diplôme délivré à Bujumbura..... le .23 Février 2017..... et enregistré sous le numéro .

Le Président du Jury **Le Doyen** **Le Recteur**

Le Titulaire

AU NOM DE SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Nous, Président et membres de la Commission Nationale d'Entérinement des Diplômes et Titres universitaires, instituée en vertu de la loi n°1/22 du 30 décembre 2011, attestons que le présent Diplôme a été délivré régulièrement et que toutes les conditions prescrites ont été observées en ce qui concerne les matières inscrites au programme légal.

En foi de quoi nous l'avons entériné aujourd'hui le 28 janvier 2020..... et enregistré sous le n°.au registrefoliolittera...

Bujumbura le .28 janvier 2020.....

Pour la Commission

Le Secrétaire **Le Président**

MADAGASCAR

2008: LMD implementation



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

DIPLOME DE MASTER PROFESSIONNEL

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Président de l'Université de Fianarantsoa,
Vu l'ensemble des textes en vigueur portant création des Universités et fixant l'organisation et le fonctionnement des Universités et des Etablissements d'Enseignement Supérieur,
Vu l'Arrêté N° 31.174/2012-MESupRES du 05 décembre 2012, Portant habilitation des offres de formations dispensées par l'Ecole Nationale d'Informatique de Fianarantsoa
Vu le Procès-Verbal des membres du jury du : 6 février 2018.,

Confère à :

Nom : [redacted]

Né(e) le : [redacted]

Inscrit à l'Ecole Nationale d'Informatique sous le Numéro : [redacted] *Année Universitaire :* **2016/2017**

Le Diplôme de : *Master Professionnel* Domaine : *Sciences de l'Ingénieur*

Mention : *Informatique* Parcours : *Génie Logiciel et Base de Données*

Mention : ***Très Bien*** *pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés*

L'intéressé

Le Directeur

Olivie

RAMAMONJISOA Andriantiana Bertin Olivier

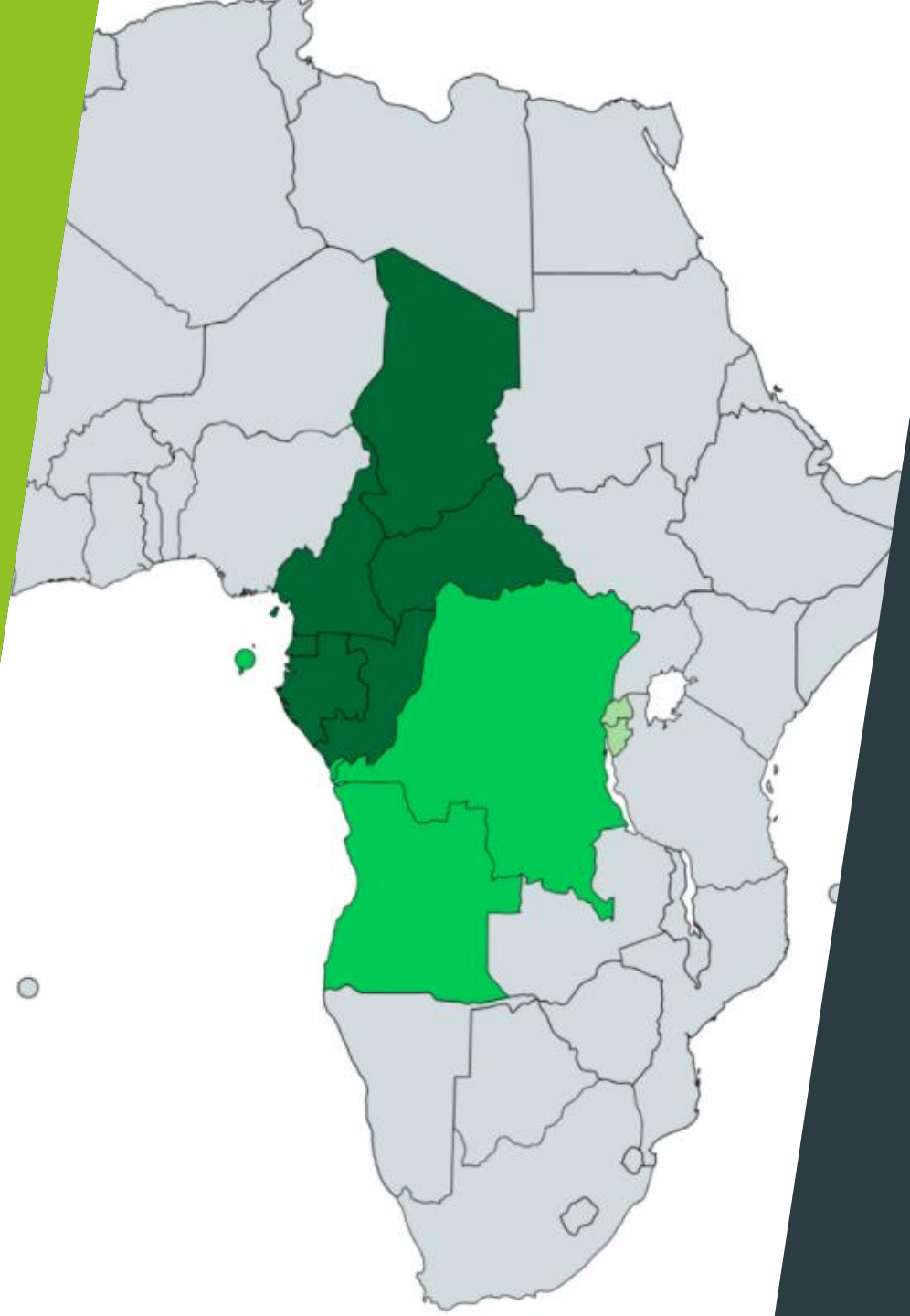
Fianarantsoa, le 17 juillet 2018

Le Président,

RAFAMANTANANTSOA Fontaine

NUMERO D'ORDRE : [redacted]

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

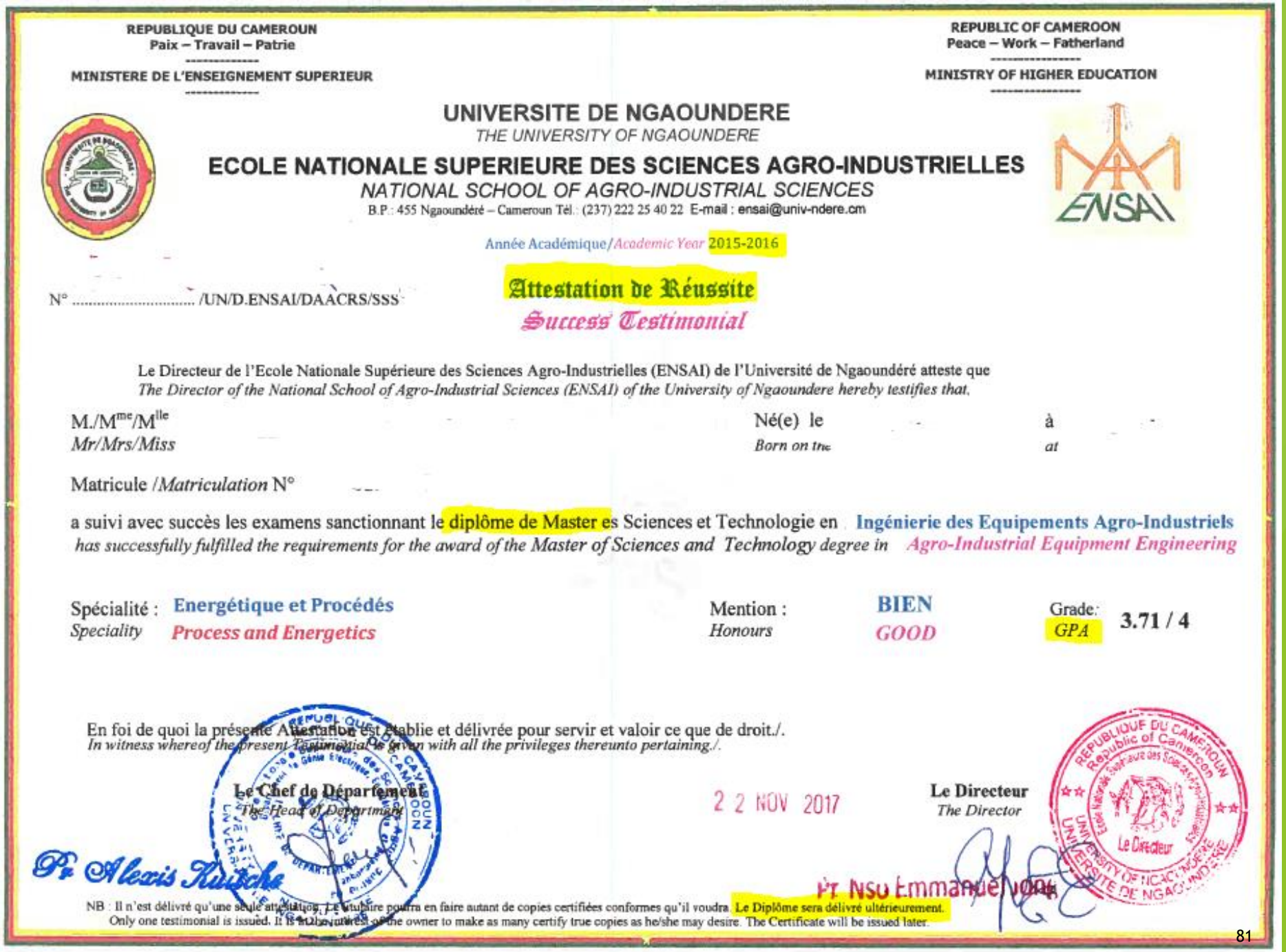


Central Africa

- Cameroon
- Chad
- Democratic Republic of the Congo
- Republic of the Congo

CAMEROON

2006/20078: LMD implementation



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

UNIVERSITE DE NGAOUNDERE
THE UNIVERSITY OF NGAOUNDERE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRO-INDUSTRIELLES
NATIONAL SCHOOL OF AGRO-INDUSTRIAL SCIENCES
B.P.: 455 Ngaoundéré – Cameroun Tél.: (237) 222 25 40 22 E-mail : ensai@univ-ndere.cm

ENSAI

Année Académique/*Academic Year* 2015-2016

N° /UN/D.ENSAI/DAACRS/SSS

Attestation de Réussite
Success Testimonial

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles (ENSAI) de l'Université de Ngaoundéré atteste que
The Director of the National School of Agro-Industrial Sciences (ENSAI) of the University of Ngaoundere hereby testifies that,

M./M^me^/M^lle^ *Mr/Mrs/Miss* Né(e) le *Born on the* à *at*

Matricule /*Matriculation* N°

a suivi avec succès les examens sanctionnant le diplôme de Master es Sciences et Technologie en **Ingénierie des Equipements Agro-Industriels**
has successfully fulfilled the requirements for the award of the Master of Sciences and Technology degree in ***Agro-Industrial Equipment Engineering***

Spécialité : **Energétique et Procédés**
Speciality ***Process and Energetics***

Mention : **BIEN**
Honours ***GOOD***

Grade: *GPA* **3.71 / 4**

En foi de quoi la présente Attestation est établie et délivrée pour servir et valoir ce que de droit./.
In witness whereof the present Testimonial is given with all the privileges thereunto pertaining./.

Le Chef de Département
The Head of Department

Pr Alexis Kaïtcho

2 2 NOV 2017

Le Directeur
The Director

Pr Nsu Emmanuel Vong

NB : Il n'est délivré qu'une seule attestation. Le titulaire pourra en faire autant de copies certifiées conformes qu'il voudra. Le Diplôme sera délivré ultérieurement.
Only one testimonial is issued. It is the interest of the owner to make as many certify true copies as he/she may desire. The Certificate will be issued later.

CHAD

2007/2008: LMD implementation



REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
SECRETARIAT GENERAL
UNIVERSITE VIRTUELLE DU TCHAD
SECRETARIAT GENERAL
CELLULE ETUDES ET SCOLARITE
N°022/PR/MESRSI/UVT/SG/CES/2020

UNITE - TRAVAIL - PROGRES
وحدة – عمل – تقدم

جمهوريـــة تشـــاد
رئاســـة الجمهورية
وزيرة التعليم العالي والبحث العلمي
الامانة العامة
جامعة تشاد الافتراضية
الامانة العامة

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des étudiants admis en **Master 1 des Sciences de l'Education (Option : Pédagogie)** au titre de l'année académique 2020-2021 que la rentrée aura lieu le **23 mars 2020** à 09h00mn dans la Salle Multimédia de l'UVT. En Outre ils doivent s'acquitter de leurs frais de Scolarité au plus tard le **20 mars 2020**.

Fait à N'Djamena, le 12 mars 2020
Le Responsable Intérimaire de la Cellule Etudes et Scolarité
à l'Université Virtuelle du Tchad

Mr. MOUDJIBARAHAMANE Abderamane Saleh

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
SECRETARIAT GENERAL
UNIVERSITE VIRTUELLE DU TCHAD
SECRETARIAT GENERAL
CELLULE ETUDES ET SCOLARITE
N°021/PR/MESRSI/UVT/SG/CES/2020

UNITE - TRAVAIL - PROGRES
وحدة – عمل – تقدم

جمهوريـــة تشـــاد
رئاســـة الجمهورية
وزيرة التعليم العالي والبحث العلمي
الامانة العامة
جامعة تشاد الافتراضية
الامانة العامة

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des étudiants admis en **Master 2 des Sciences de l'Education (Option : Pédagogie)** au titre de l'année académique 2020-2021 de s'acquitter de leurs frais de Scolarité au plus tard le **31 mars 2020, délai de vigueur**.

Fait à N'Djamena, le 12 mars 2020
Le Responsable Intérimaire de la Cellule Etudes et Scolarité
à l'Université Virtuelle du Tchad

Mr. MOUDJIBARAHAMANE Abderamane Saleh

DEMOCRATIC REPUBLIC of the CONGO (DRC)

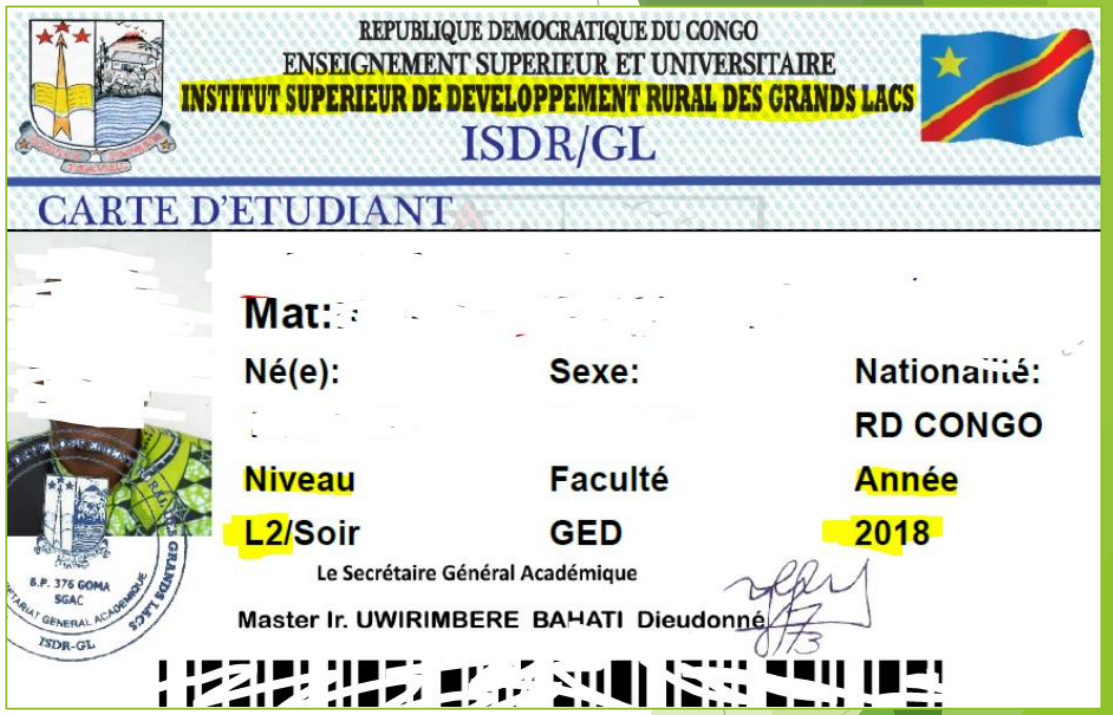
2014
Official/gradual implementation

2012/2013
Catholic University of the Congo (UCC) first implementation

2011
MOE decides to adopt the LMD

GLD
(Graduat/Licence/Doct.)

LMD
(Licence/Maitrise/Doct.)


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE
INSTITUT SUPERIEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL DES GRANDS LACS
ISDR/GL
CARTE D'ETUDIANT
Mat:
Né(e):
Sexe:
Nationalité:
RD CONGO
Niveau
L2/Soir
Faculté
GED
Année
2018
Le Secrétaire Général Académique
Master Ir. UWIRIMBERE BAHATI Dieudonné

REPUBLIC of the CONGO

2009: LMD implementation



Niveau: MASTER PROFESIONNEL
Parcours: Urbanisme, gestion territoriale et développement durable

Année académique: 2012-2013 Semestre 1

UE	Module
UE6	Analyse des espèces

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI
DIRECTION DE LA SCOLARITE
ET DES EXAMENS
Service de la Scolarité et des Examens
De la Faculté des Lettres et des Sciences Humaine

Travail*Progrès*Humanité

RELEVE DE NOTES OBTENUES

Noms & Prénoms: [redacted]
Né (e) le: [redacted] **A:** [redacted]
Redoublement éventuel: Nouveau
Niveau: **MASTER PROFESIONNEL**
Parcours: **Urbanisme, gestion territoriale et développement durable**

Année académique 2013-2014 Semestre 2

UE	Module	Moyenne	Décision
UE1	Système d'information Géographique Géomatique et infographie	15,45	V
UE2	Modélisation du territoire Culture technologique (SQL, Python, SIG)	15,84	V
UE3	Communication et Marketing des projets d'aménagement	13,78	V
UE4	**Culture professionnelle** -Initiation à la gestion d'entreprise -Décentralisation et gestion des collectivités locales	12,90	V
UE5	**Initiation à la rédaction et à la recherche** -Technique d'expression -Initiation à la rédaction administrative	14,57	V

Décision du jury: Semestre valide

Fait à Brazzaville, 08 SEPT 2017

Pour le Recteur et par délégation,
Le Directeur de la Scolarité, Atelier
Et des Examens

V=Validé
NV=non validé
VR=validé avec rachat
V*=Validé l'année antérieure

Le Directeur

Guillaume OBAMA-EPIGUI

Conclusion

	Approx. Gradual Implementation	Notes
Maghreb	Morocco (2003) Algeria (2004) Tunisia (2005)	▪ Morocco: switched to the **4-year Bachelor** in 2020/2021 (**B**MD) ▪ Algeria: LMD reform is under scrutiny ▪ Tunisia: Licence, **Mastère**, Doctorat
West Africa	Benin (2007) Burkina Faso (2008) Guinea (2007) Ivory Coast(2011/2012) Mali (2008) Niger (2010) Senegal (2011/2012) Togo (2008)	✓ Network for Excellence in Higher Education in West Africa (REESAO): **2005** LMD reform adopted
East Africa	Burundi (2007) Madagascar (2008)	✓ African and Malagasy Council for Higher Education (CAMES): **2007** LMD reform adopted ▪ Burundi: **B**MD (**Baccalauréat**-Master-Doctorat)
Central Africa	Cameroon (2006/2007) Chad (2007/2008) DRC (2011) Republic of the Congo (2009)	✓ Central African Economic and Monetary Community (CEMAC): **2005** Libreville Declaration => Creating the CEMAC Space for Higher Education, Research and Professional Training through the LMD reform ▪ DRC: Licence/**Maîtrise**/Doctorat

Glossary ;)

FR	EN	FR	EN	FR	EN
Admis(e)	Admitted	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles-CPGE (Prépa)	Post-secondary Preparatory Classes for Higher Schools	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG: BAC+2)	Diploma of General University Studies
Ajourné(e)	Failed	Commission des Titre d'Ingénieurs-CTI	Commission for Titles of Engineers	Diplôme National	National Diploma
Bachelier/Bachelière	Baccalaureate Graduate	Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE)	Examination for Primary Teachers Recruitment	Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG: BAC+5)	Higher Diploma in Accounting and Management
Baccalauréat (BAC)	Baccalaureate	Concours	Competitive Exam.	Diplôme d'Ingénieur (BAC+5)	Engineer Diploma
Brevet de Technicien Supérieur (BTS: BAC+2)	Higher Technician Certificate	Conférence des Grandes Ecoles (CGE)	Higher Schools Association	Diplôme Universitaire de Technologie (DUT: BAC=2)	University Diploma of Technology
Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS)	Qualification to Teach Sports and Physical Education Certificate	Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG: BAC+3)	Diploma in Accounting and Management	Doctorat/Docteur	Doctorate/Doctor
Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Secondaire (CAPES)	Certificate of Qualification to Teach Secondary Education	Diplôme d'Etat	State Diploma	Ecole Nationale Superieure d'Architecture (ENSA)	National Higher School in Architecture
Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique (CAPET)	Certificate of Qualification to Teach Technical Education	Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA: BAC+5)	Diploma of Advanced Studies	Ecole Specialisée	Specialized school
Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel (CAPLP)	Certificate of Qualification to Teach Professional Education	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS: BAC+5)	Diploma of Higher Specialized Studies	Ecole Supérieure de Commerce (ESC)	Higher Business School

Glossary *cont.*

FR	EN	FR	EN	FR	EN
Ecole Supérieure de Comptabilité et de Gestion (ESCG)	Specialized School in Accounting & Mgmt.	Institut Universitaire de Technology (IUT)	University Institute of Technology	Relevé de notes	Grade Certificate
Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE)	Higher School in Teaching and Education	Licence	Licentiate	Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)	National Directory of Professional Certificate
Homologué	Homologated/ Indexed at a level	Lycée	High School	Supplément au Diplôme	Diploma Supplement (DS)
Grade	Degree	Maîtrise (BAC+4)	Master	Titre	Title
Grande Ecole	Higher School	Master de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)	Master in Teaching, Education and Training	Unité d'Enseignement (UE)	Teaching Unit
Institut d'Etudes Politiques (IEP)	Institute of Political Studies	Moyenne Générale	Grade average		
Institut Supérieur de Communication et Publicité (ISCOM)	Higher Institute of Communication and Advertisement	Notes	Grades (out of 20)		
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)	National Higher Institute in Teaching and Education	Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP)	National Office of Information on Studies and Professions		
Institut Universitaire de Formation de Maîtres (IUFM)	University Institute for Teacher Training	Premiere année commune aux Etudes de Santé (PACES)	First Common Year of Pre-med. Studies		

Sources

FRANCE

- List of engineering schools
 - http://www.cefi.org
 - http://www.industrie.gouv.fr/pratique/format/sp_ecol-en.htm
- List of Grande Ecoles
 - http://www.cge.asso.fr/
- MOE-related sites
 - http://www.education.gouv.fr
 - https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/
 - http://www.onisep.fr/
- List of Private HEI
 - http://www.enseignement-prive.fr/

E.U.

- https://ec.europa.eu/info/index_en
- http://www.ehea.info

NORTH AFRICA

- https://www.scirp.org/journal/paperinformation.aspx?paperid=64031
- https://www.mesrs.dz/la-reforme-lmd
- https://www.algerie-focus.com/2016/10/echec-systeme-lmd-a-luniversitedes-diplomes-ne-trouvent-de-debouches/
- https://journals.openedition.org/insaniyat/17446

SUB-SAHARAN AFRICA

- https://www.scirp.org/journal/paperinformation.aspx?paperid=70773
- http://udsmed.u-strasbg.fr/aufemo/PDF/actualites/Focus_LMD_BENIN.pdf
- https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/benin_fiche_curie_-_es_sept_2016__cle85f164.pdf
- https://www.auf.org/moyen-orient/nouvelles/actualites/enseignement-superieur-en-cote-divoire-lauf-contribue-au-processus-de-reforme-licence-master-doctorat-lmd/
- https://www.iwacu-burundi.org/toujours-pas-de-diplomes-de-baccalaureat/
- http://www.ub.edu.bi/?p=8204
- https://www.jeuneafrique.com/139928/politique/burundi-julien-nimubona-nos-dipl-mes-n-taient-reconnus-nulle-pa ce-ne-sera-plus-le-cas/
- https://letudiantmag.cg/enseignement-superieure/quest-ce-que-le-systeme-lmd/
- https://www.nokut.no/contentassets/26cc0bd975124127912bf5a6cd7a2d14/presentation_drc.pdf
- http://www.minesu.gouv.cd/images/Allocution%20du%20ministre.pdf
- http://documents1.worldbank.org/curated/en/489611468270309412/pdf/705870ESW0P1190ion0in0Madagascar0v
- http://lmd.mesupres.gov.mg/
- https://journals.openedition.org/cres/109?lang=en
- http://www.enseignement.gouv.ci/index.php?open=enseignement&ens=lmd
- http://revues-ufhb-ci.org/fichiers/FICHIR_ARTICLE_2263.pdf
- https://togopresse.tg/enseignement-superieur-quid-du-systeme-lmd/

COLONIAL EDUCATION

- Basu, Aparna. “Colonial Education: A Comparative Approach”. *Indian History Congress*, Vol. 50, Golden Jubilee Session, 1989, pp. 707-736.
- Clignet, Remi P. and Foster, Philip J. “French and British Colonial Education in Africa”. *Comparative Education Review*, vol. 8, no. 2, 1964, pp 191-198.
- Dupraz, Yannick. *French and British Colonial Legacies in Education: A Natural Experiment in Cameroon*, 2015. Paris School of Economics. https://www.parisschoolofeconomics.eu/IMG/pdf/jobmarket-paper-dupraz-pse.pdf
- Kamara, Mohamed. “French Colonial Education and the Making of the Francophone African Bourgeoisie”. *Dalhousie French Studies*, vol. 72, Fall 2005, pp. 105-114.
- Segalla, Spencer D. "Georges Hardy and Educational Ethnology in French Morocco, 1920-26". *French Colonial History*, vol. 4, 2003, pp. 171-190.

